



## **SEANCE DU 09 DÉCEMBRE 2013**

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2013 152
2. Budget 2014 et planification financière 2014 – 2017 154
3. Modification partielle du plan d'aménagement local avec le règlement communal des constructions et des zones et du plan d'aménagement détaillé « FAMSA SA » sur les sites de « Champ Bernard » et des « Ilettes » 190
4. Divers 196

--



**1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2013**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

En cette date du 9 décembre, permettez-moi de vous saluer chaleureusement et d'ouvrir officiellement la sixième séance du Conseil général de la législature, la dernière de l'année 2013.

En préambule, je souhaiterais saluer la présence :

- de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité ;
- des Conseillers municipaux présents ;
- de M. Gérald Gay-des-Combes, Chef du service Finances et Gestion ;
- de M. Khaled Hachem, Responsable de la salle ;
- des représentants de la presse ;
- ainsi que des citoyens présents dans le public.

La convocation vous ayant été adressée le 8 novembre 2013, le Conseil général a donc été convoqué dans les délais, conformément à l'article 3 de notre Règlement. Je passe maintenant la parole à notre Secrétaire pour l'appel nominatif.

**Présents** : 53 Conseillers généraux  
**Excusés** : Manuel Dialeste, Turan Henden, Damien Quendoz, Melina Schor, Yasmine Vallat et Quentin Zürcher.  
**Absente** : Nicole Oliger

Il y a 7 Conseillers généraux absents ou excusés, nous sommes donc 53. Le quorum de 31 membres étant atteint, nous pouvons donc valablement délibérer.

Voici quelques communications du Bureau du Conseil général :

- D'entente avec le Conseil Municipal, le Bureau a le plaisir de vous communiquer, à titre prévisionnel et sous réserve de confirmation le moment venu, les dates des séances du Conseil général pour l'année prochaine. Elles se dérouleront les 10 février, 14 avril, 16 juin, 22 septembre, 3 novembre et 15 décembre 2014.
- Lors de la dernière séance du Conseil général, nous avons voté sur la modification partielle du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones au lieu-dit « Vers le Nant de Choëx » - secteur Nord. Le résultat avait été le suivant : sur les 54 membres présents, 33 avaient voté oui, 19 non et aucune abstention n'était à souligner. Pour cet objet, la majorité des 2/3 des membres présents est nécessaire pour que le projet soit accepté définitivement en première lecture. Comme cette majorité des 2/3 n'a pas été atteinte, un vote de deuxième lecture est donc nécessaire selon l'article 28 de notre Règlement. En séance du 26 novembre, le Bureau et l'ensemble des Chefs de groupe ont décidé unanimement de ne pas nommer une commission ad hoc pour établir un deuxième rapport sur cet objet. Cependant,



une deuxième lecture sera à l'ordre du jour de la première séance 2014 du Conseil général.

- Nous vous communiquons la démission pour raisons professionnelles de M. Stéphane Mathez, Conseiller général de l'Entente pour Monthey. Nous le remercions sincèrement pour son engagement au service de la collectivité montheyenne. Depuis plusieurs années, Monsieur Mathez était actif au sein de notre Législatif et membre de plusieurs commissions municipales. En date du 2 décembre 2013, le Conseil municipal a élu Mme Nicole Oligier pour le remplacer. Monsieur Mathez était suppléant de la commission permanente Agglo. Par conséquent une élection complémentaire d'un suppléant se déroulera lors de la première séance 2014. Je demande donc déjà au Chef de groupe de l'Entente de préparer un candidat.
- Afin de consulter les membres du Conseil général, le Bureau a adressé dernièrement un courrier demandant si vous acceptiez de ne recevoir plus que la version informatique des documents. Sur demande de plusieurs d'entre vous, nous sommes en train maintenant de chiffrer l'indemnité annuelle qui pourrait être versée aux Conseillers généraux en guise de dédommagement pour les éventuels frais d'impression et d'utilisation du matériel informatique. Nous reviendrons prochainement avec des informations détaillées sur ce sujet. Je demanderai à tous ceux qui n'ont pas encore répondu à cette consultation de venir s'annoncer auprès de notre Secrétaire au terme de la séance.
- Une visite de l'assainissement de la décharge du Pont Rouge est en train d'être mise sur pied par le Bureau pour le premier semestre 2014. Elle sera suivie d'un apéritif et d'un souper organisés, comme le veut la tradition, par notre Vice-Président. La date définitive et les détails organisationnels vous seront communiqués en temps voulu.
- Le Bureau tient encore à vous informer que sur sa demande, une information sur la future mise à l'enquête du plan de quartier de Gessimo sera donnée prochainement aux Conseillers généraux.
- Je profite encore de saluer la présence de Mme Céline Monnay, journaliste pour le journal « Monthey ma ville », qui prendra quelques photos durant ce début de séance.

Chers Collègues, souhaitez-vous vous exprimer concernant ces points ? Oui, Madame Franz.

#### **Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Bonsoir, Monsieur le Président,

Je me suis déjà prononcée, concernant les dates du Conseil général pour l'année 2014, concernant particulièrement la date du 3 novembre. Je tiens à préciser que cette date est embêtante, puisque la séance de groupe, « de gauche » comme c'est appelé, a lieu pendant les vacances scolaires et que les parents ne peuvent pas choisir leurs vacances, c'est-à-dire qu'on est obligés de se réunir pendant les vacances scolaires, ce qui est problématique. Et qu'il est difficile de réunir tout le monde à ce moment-là. Alors on propose, si c'est possible, de déplacer d'une semaine en direction de Noël, c'est-à-dire le 10 novembre.



**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Ok, merci pour votre remarque.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Nous allons maintenant passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2013. Je vous propose de retirer la phrase qui a été ajoutée en italique en page 142, qui était la suivante : « la majorité des 2/3 des membres présents n'étant pas atteinte, une deuxième lecture sera donc nécessaire ». Y a-t-il d'autres remarques ou d'autres demandes de modifications ? Y a-t-il des oppositions à ce procès-verbal ? Des abstentions ? Non.

**Le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2013 est donc accepté à l'unanimité.**

Je remercie notre Secrétaire, Laetitia Besse, pour son excellent travail. Ce procès-verbal ainsi que l'ensemble des rapports seront publiés sur le site internet de la ville de Monthey.

Nous passons maintenant au point 2 de l'ordre du jour

**2. Budget 2014 et planification financière 2014 – 2017**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Concernant ce point, le Conseil municipal a rédigé un Message, daté du 4 novembre 2013 et figurant à l'intérieur du fascicule du « Budget 2014 ». Accompagné de la « Planification financière 2014-2017 », nous avons reçu ce dernier en même temps que la convocation de ce soir. Il s'agira de nos documents de référence.

La commission de Gestion a rédigé un Rapport adressé à tous les Conseillers généraux et j'en profite de remercier ses membres pour leur excellent travail.

Nous allons procéder de la manière suivante, d'abord l'entrée en matière et en cas d'acceptation de cette dernière, à l'étude du budget et enfin au vote de l'approbation du budget 2014, et si vous autorisez le Conseil municipal à contracter les emprunts que ce budget implique, au vote du coefficient d'impôt et finalement au vote du taux d'indexation.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Monsieur Sylvain Défago.

**Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)**

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe PDC a pris connaissance du budget 2014 et analysé avec attention les documents à disposition, ainsi que la planification financière.

D'abord, nous aimerions souligner quelques éléments préoccupants :

- Un déficit de fonctionnement de l'ordre de 2'060'000 millions, certes en diminution par rapport au budget 2013, mais l'équilibre ne peut pas encore être atteint. Dans son Message, la Municipalité nous explique avoir minutieusement



analysé les charges et revenus de fonctionnement. Cependant, des solutions doivent être impérativement trouvées dans les années à venir.

- Autre point délicat, la marge d'autofinancement, celle-ci se montant à 10'902'000, soit 3,7 millions de plus que le budget 2013. Cependant, de nouvelles normes sont appliquées, conformément à ce qui se fait au canton d'ailleurs et provoque une augmentation « technique » de 1,8 million. On peut donc constater que notre marge d'autofinancement est insuffisante et un recours à l'emprunt sera nécessaire pour pouvoir effectuer les investissements prévus en 2014.
- De plus, les allègements fiscaux décidés par le Grand Conseil ainsi que la RPT2, péjorent notre budget, notamment au niveau des rentrées fiscales.

Notre groupe s'est penché sur les investissements proposés par la Municipalité : cantine scolaire dans le bâtiment du CRTO, aménagement du parc du Théâtre du Crochetan, nouveaux locaux de la police municipale, Petite ceinture, etc. Ces investissements sont nécessaires et seront soutenus par notre groupe.

Un autre investissement essentiel est à souligner et réjouissant vu les dernières actualités, soit le montant nécessaire à la libération du capital action de la société à créer pour le terminal de transport combiné, projet essentiel pour le bien-être et la sécurité des habitants de notre commune et pour pérenniser la présence du site chimique à Monthey.

Nous avons pris bonne note du Rapport détaillé de la commission de Gestion que nous remercions pour son travail. Dans sa majorité, nous souscrivons aux propositions et conclusions de la Cogest. Néanmoins, nous attendons des réponses/explications aux différents points soulevés par le Rapport. Notre groupe se permettra alors d'intervenir si les réponses ne nous donnent pas satisfaction. Dans ce Rapport également, nous apprenons que les frais de procédure engagés par la commune dans le cadre du litige qui l'oppose à la SATOM se montent actuellement à 193'000 francs. Le dédommagement obtenu se monte à 833'000, on a pu le lire dans la presse, et seulement j'ai envie de dire. Effectivement, selon les savants calculs ou brillants calculs, nous aurions dû toucher environ 31 millions de francs. Bien entendu, nous ne pouvons que regretter que finalement cette procédure débouche sur un coût à charge de la Municipalité supérieur à un million de francs, on ne peut que regretter donc la manière dont l'ensemble du dossier a été géré.

Notre groupe accepte donc l'entrée en matière sur le budget 2014 et approuve le maintien du coefficient d'impôt à 1,2 et du taux d'indexation à 160.

Je vous remercie pour votre attention.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Défago. Monsieur Raboud.

#### **Intervention de M. Damien Raboud (EPM)**

Messieurs les Présidents, chers collègues, Mesdames et Messieurs,  
Notre groupe remercie le travail effectué par la Cogest et entre en matière concernant le budget 2014, mais s'étonne du peu de vision qui se dégage de ce budget et de la planification financière 2014-2017 qui l'accompagne. Ce que nous voudrions voir apparaître est une priorisation des investissements. Sans cela, nous nous retrouvons à réaliser dans chacun des dicastères une ribambelle d'études de faisabilité onéreuses, qui ne sont que des photographies d'un moment m d'une situation évolutive, la donne pouvant très bien avoir changé x années plus tard



pour des raisons y. La santé de nos finances n'étant pas des plus saines, la marge d'autofinancement est trop basse et les investissements programmés sur 4 ans sont à diviser par 3, c'est selon nous une nécessité pour la Municipalité aujourd'hui d'arrêter de voguer dans le brouillard et d'éclaircir son horizon, car sans cette priorisation, pas de vision claire à moyen-long terme et beaucoup d'argent dépensé dans des études de faisabilité stériles qui finiront par gonfler les piles d'archives déjà trop pleines de la commune. Merci.

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Raboud. Madame Franz.

### **Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames Messieurs, chers collègues

Le budget 2014 est meilleur que celui de 2013, mais nous avons tout de même un déficit de 2 millions et la commune a dû procéder à une forte réduction de ses investissements, de l'ordre de 22 millions sur les 46 millions prévus. Notre groupe regrette que les priorités qui ont été celles de la majorité jusqu'à maintenant, comme par exemple Trollietta, la Petite ceinture, le couvert tel que choisi, mettent en péril les investissements, tels que les écoles, l'EMS ; investissements qui ont toujours été considérés par notre groupe comme essentiels, ils sont surtout de première nécessité pour la population et la ville de Monthey.

Selon la planification financière 2014-2017, l'augmentation des dépenses ordinaires sera toujours supérieure à la progression des recettes ordinaires, la capacité d'autofinancement va en diminuant et la dette nette augmentera au cours de ces futures années, et ceci même avec des investissements moyens n'excédant pas les 20 millions. Le Conseil municipal devra-t-il, comme c'est le cas cette année, réduire chaque fois les investissements de plus de la moitié ? Si tel est le cas, quels seront les critères de priorité et comment seront-ils fixés ? Ou alors, par quels moyens le Conseil municipal envisage-t-il d'augmenter les rentrées financières ?

Nous remercions la commission de Gestion pour son Rapport. Le groupe Gauche plurielle suit dans sa majeure partie les demandes d'amendements et attend également des réponses de la Municipalité aux questions posées par la commission dans ce Rapport. Nous avons pris connaissance de la lettre d'Artcom, envoyée au Président de la commission de Gestion et datée du 4 décembre, mais notre groupe considère que celle-ci ne contient pas les éléments suffisants pour justifier la demande de crédit. Concernant les comptes de fonctionnement, comme la Cogest, nous avons été très surpris de constater qu'un bénéfice de 55'000 francs était envisagé dans le budget détaillé du projet Foyer de jour qui sera intégré à l'EMS Les Tilleuls. Est-ce normal que les personnes payant un forfait journalier ou les subventions du canton contribuent à renflouer les caisses de notre commune ? Après la surprise, voici le choc. Notre groupe, informé par la presse de la Convention signée entre la SATOM et la commune, mettant ainsi nous l'espérons définitivement un terme au dossier électricité, a été fâchée d'apprendre que le Conseil municipal avait discrètement fait passer dans les comptes 2010 et 2011, sous la rubrique frais procédures et honoraires, compte 860 318 01, un salaire versé à M. Multone, en sus de son salaire de Municipal. Nous sommes également choqués que M. Multone, élu du peuple et gardien de la bonne utilisation des deniers publics, ait accepté ce salaire pour récupérer de l'argent, que son entêtement avait contribué à faire perdre, et ça d'autant plus qu'il a volontairement refusé de continuer à assumer ses responsabilités de Chef de dicastère en cours de



législature. Tout comme la commission de Gestion, nous nous sommes questionnés sur l'investissement pour les nouveaux locaux de la police municipale, mais étant toujours soucieux que notre ville garde la maîtrise du développement de son parc immobilier, notre groupe aimerait bien avoir des compléments d'information. La commune a-t-elle étudié la possibilité de rester propriétaire en mettant à disposition le terrain sous forme de droit de superficie? Ceci d'autant plus qu'une telle solution est préconisée dans le plan directeur de densification. Lors de la vente de cette parcelle, idéalement située au centre-ville, quelles ont été les exigences de la commune envers les futurs propriétaires ? Pour quelles raisons une mixité bureau/logements à loyers abordables, n'a-t-elle pas été envisagée ? Cela est aussi recommandé dans le plan directeur de densification. Enfin, pourrait-on encore savoir si des projets sont envisagés sur les parcelles avoisinantes, également propriétés de la commune ? Si nous nous inquiétons, tout comme la Cogest, de la circulation future sur l'Avenue de l'Europe, nous sommes satisfaits, suite aux informations que nous avons obtenues tout récemment par l'intermédiaire de l'association des parents d'élèves de Monthey, concernant les modifications qui seront finalement apportées à la future place de dépose provisoire de l'Europe et à la signalisation qui sera mise en place. Enfin, après discussion avec notre Municipal, M. Gilles Borgeaud, Représentant de la commune au sein du comité de l'association de la piscine lors de la législature précédente, notre groupe présentera notre proposition sur la demande de crédit de 380'000 francs pour l'étude de l'assainissement de la piscine découverte, lors de la discussion de détail.

Le groupe Gauche plurielle se prononcera pour le maintien du coefficient d'impôt à 1,20 et du barème d'indexation à 160.

Le groupe accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie pour votre attention.

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Franz. Monsieur Nicolas Défago.

### **Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)**

Messieurs les Présidents, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,  
Le groupe PLR a examiné minutieusement le budget 2014 ainsi que la planification financière 2014-2017. Il a également porté une attention toute particulière au Rapport de la commission de gestion, que nous remercions pour son excellent travail.

Notre groupe prend acte que le budget de fonctionnement présenté par la Municipalité dégage un déficit de plus de 2 millions et que les futurs investissements, 24 millions, ne seront pas couverts par la marge d'autofinancement, 10,9 millions ; cela nécessitera donc un recours aux emprunts. Nous remercions la Municipalité d'avoir réduit son budget initial d'investissements de 46 millions à un peu plus de 24 millions aujourd'hui. La lecture du document planification financière doit nous interpeler sur le fait que la marge d'autofinancement va se réduire et sera insuffisante, alors que nos futurs investissements augmenteront sensiblement ces prochaines années. L'endettement net de notre commune augmentera de façon significative. Nous sollicitons le Conseil municipal pour qu'il instaure un contrôle strict des dépenses de fonctionnement et qu'il étudie les possibilités de diminuer les charges communales. Les remarques et les propositions d'amendements développées par la commission de Gestion, ainsi que leurs éventuels développements de réponses ce soir, seront



globalement soutenues par notre groupe. Nous interviendrons sur certains points lors de la lecture de détail du budget.

Nous accepterons de maintenir le coefficient d'impôt à 1,20 et le taux d'indexation à 160.

Le groupe PLR accepte l'entrée en matière et vous remercie d'avance pour vos réponses.

Merci pour votre attention.

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Défago. Monsieur le Président de la commission de Gestion.

### **Intervention de M. Christian Fracheboud, Président de la commission de Gestion**

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président du Conseil municipal, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

D'abord, la base du budget 2014. Le budget tient compte d'un coefficient d'impôt à 1,20 ainsi que d'un barème d'indexation à 160. La commission constate que les bases pour la construction du budget 2014 sont raisonnables. La décision du Conseil municipal de réduire la limite d'activation des investissements de 50'000 à 10'000 a permis de transférer une somme de 1,8 millions du compte de fonctionnement au compte d'investissement, améliorant d'autant la marge d'autofinancement. Cette décision a été prise sur proposition de l'organe de contrôle et respecte la loi sur les communes. La marge d'autofinancement étant insuffisante pour couvrir la totalité des investissements projetés, un recours à l'emprunt sera nécessaire, pour autant que tous les investissements soient réalisés.

#### Compte de fonctionnement

Lors de l'étude du compte de fonctionnement, la commission a mis l'accent sur 5 objets principaux, mentionnés dans le Rapport : la cantine scolaire, le foyer de jour, le Terminal Rail-Route, Artcom et le service de l'électricité.

Je préciserai dans mon intervention en 3 points :

- Cantine scolaire : La ville prévoit d'investir 2 millions dans la cantine scolaire. L'équipement est mis à la disposition du CRTO via un contrat de prestations. Il peut être utilisé pour une exploitation hors horaires de l'école par le prestataire de service. La commission demande simplement au Municipal de négocier un prix de repas dans une fourchette acceptable pour les parents et les finances communales bien sûr.
- Artcom : En 2012, le Conseil général a accordé un premier subside à Artcom de 62'000 francs, ainsi qu'un montant de 10'000 francs par an dès la deuxième année de fonctionnement, à titre de participation aux frais de gestion. Artcom demande un subside supplémentaire de 60'000 francs dans le budget 2014. La commission de Gestion a demandé un bilan détaillé de ce projet, ainsi que des explications circonstanciées, notamment sur la situation actuelle. Elle n'a pas obtenu les réponses. Elle ne peut donc pas se prononcer. Elle propose d'amender ce montant à 0 franc. Charge à la Municipalité de revenir, si elle le juge opportun, avec une demande de crédit complémentaire en cours d'année.



En date du 7 décembre, samedi donc, j'ai reçu un courrier du Président d'Artcom, apportant une partie des explications demandées. J'ai transmis immédiatement ce document aux membres de la commission de Gestion et aux Chefs de groupe. Ce courrier mentionnait, particulièrement dans le premier chapitre, les raisons pour lesquelles Artcom ne pouvait pas nous répondre dans un délai aussi court, cela était en lien avec le fait de réunir les membres de cette société pour pouvoir avoir les bons arguments. Par contre, par rapport aux questions de la commission, Artcom a répondu de la manière suivante :

▪ bilan détaillé de ce projet	400'000 points distribués (40'000 francs, 10 centimes par point)
▪ nombre de cartes	5'000 cartes en service et chargées
▪ nombre de commerces qui participent	35 commerces
▪ détail des coûts	aucune information
▪ problèmes techniques	aucune information
▪ objectifs à atteindre	objectif fixé atteint

Consultée par voie de circulation, la commission dans sa majorité maintient sa position initiale. Raison principale : Artcom n'a pas répondu aux questions les plus pertinentes. Donc, la commission maintient sa proposition d'amender ce point à 0. Pour le reste, c'est bien sûr le Conseil général qui décide.

- Service de l'électricité : Le décompte provisoire pour les procédures liées au dossier de fourniture de l'énergie électrique par la SATOM se détaille comme suit :

▪ Dédommagement obtenu	833'000.-
▪ Frais de procédure engagés par la Ville	193'000.-
Solde	640'000.-
▪ Perte sur l'achat d'énergie	1'711'000.-
▪ Total à charge de la commune	1'071'000.-

La commission a pris connaissance que le Municipal en charge de ce dossier a reçu une rémunération pour le traitement de cette affaire, ceci en plus de son salaire de Municipal. Elle demande au Conseil municipal de renoncer à cette manière de procéder dans le futur.

#### Comptes d'investissement

La commission a mis l'accent sur l'étude de 6 objets : nouveaux locaux pour la police municipale, radar, caméras, piscine découverte, home pour personnes âgées, Avenue de l'Europe et parking.

- Radar : La commission propose d'amender ce poste à 0 franc. La commission est d'avis qu'un radar, l'équipement et le personnel d'exploitation qui vont avec, doivent permettre de faire face aux problèmes de sécurité rencontrés, notamment de nuit.
- Caméras : Le Conseil général a accepté en séance du 27 septembre 2010 la modification du Règlement de police par l'adjonction d'un article spécifique



concernant l'implantation de caméras-vidéos de surveillance dans les espaces publics. Ce Règlement n'est toujours pas homologué. La commission regrette que notre ville ne dispose toujours pas à ce jour de législation régissant ce type d'installations. Cependant elle accepte, dans sa majorité, ce montant au motif qu'un Règlement sera en principe proposé en 2014.

- Piscine : La commission est satisfaite des réponses fournies et de la gestion de ce dossier.
- Home pour personnes âgées : Ce dossier traîne depuis de trop longues années. La commission souhaite que le Municipal en charge du dicastère Affaires sociales, 3<sup>ème</sup> Age et Santé s'y attèle sérieusement. C'est de sa responsabilité. Elle attend donc une réponse circonstanciée par rapport à la demande formulée dans le Rapport.
- Avenue de l'Europe et Place centrale : La commission constate qu'aucune solution définitive ne paraît avoir été arrêtée. Si la circulation sur la place centrale devait être ralentie, l'axe Europe deviendrait clairement une route de transit. Elle demande des explications complémentaires.

#### Conclusion

La commission à l'unanimité invite le Conseil général à accepter le budget tel que présenté, avec les amendements proposés et se prononce sur le maintien du coefficient d'impôt à 1,20 et du taux d'indexation à 160. Le Rapporteur interviendra lorsque des amendements ou des explications complémentaires sont demandés par la commission de Gestion.

Je remercie mes collègues de la commission pour le travail accompli, Messieurs les Municipaux et les services de l'administration pour la qualité des réponses reçues, et bien-sûr Monsieur le Président du Conseil municipal.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président de la commission de Gestion. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

#### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui, merci Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs,

Beaucoup de choses ont été dites, soit par vos interventions ce soir, soit notamment par le Rapport de la commission de Gestion. Moi-même, laissez-moi la possibilité de féliciter le travail qui a été effectué par cette commission, je crois que c'était un grand investissement. Plus de 60 questions ont été posées à nos différents services. Je remercie d'ailleurs, il y a des Chefs de service dans le public, le travail qui a été effectué par les Chefs de service. Je crois que les réponses ont été passablement complètes. Elles amènent parfois des questions complémentaires évidemment, mais je crois que c'est un travail que j'ai souhaité et que les Chefs de service ont assumé et ça me paraît extrêmement important pour la clarté de ce budget.

Un budget, on l'a dit, avec des charges de plus de 104 millions, avec des revenus de 102 millions, donc une différence, tous les Chefs de groupe l'ont dit, de l'ordre de 2 millions. C'est un montant inférieur à ce qui était budgétisé en 2013, mais qui reste néanmoins négatif. Je préciserai, cela n'a pas été dit, que nous n'avons pas pris en compte les 600'000 francs de charges supplémentaires, liées à la loi sur les soins de longue durée. Pour quelle raison ? Parce que cette loi a été acceptée par le Conseil d'Etat, mais est en discussion et notamment fait l'objet, semble-t-il, d'un



référendum de la gauche du Haut-valais et donc la commission des Finances a elle-même retiré un montant de l'ordre de 8 millions au niveau de l'Etat. Donc je crois qu'on a fait le bon choix, mais néanmoins il faut être attentifs que ces 600'000 francs n'ont pas été intégrés dans notre budget. Une augmentation certes importante, cela a été dit par plusieurs d'entre vous, de quelque 1% par rapport aux charges de l'année 2013, donc vous voyez qu'on a quand même fait un effort de maîtrise des coûts. On a parlé passablement de la maîtrise des investissements, on est passés de 45 millions à quelques 24 millions, mais il faut savoir que le Conseil municipal a également fait des efforts au niveau des frais de fonctionnement. Par rapport à la première mouture, on a réduit de plus de 3 millions l'ensemble des charges de fonctionnement. Les recettes, elles, devraient augmenter selon ce budget de 4,5%, soit un montant effectif de l'ordre de 2'210'000. Un montant important, mais néanmoins qui pèse, parce qu'il n'est pas suffisant au vu des différentes modifications législatives de notre loi fiscale cantonale. Uniquement la modification intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2013 a une conséquence, c'est une réduction des recettes fiscales d'1,4 million pour 2014. Je l'ai dit aussi fréquemment dans la presse, les différentes modifications de ces dernières années pèsent sur le ménage communal, puisque en moyenne on est à une réduction de 8 millions par année de recettes. Cela bien évidemment a des conséquences sur notre marge d'autofinancement.

Les investissements projetés, vous l'avez dit, 24 millions, dont à peu près 10 millions sont déjà fixés par : le couvert des Mangettes (1'650'000.-), la cantine scolaire (1'600'000.-), le parc du Crochetan (1'000'000.-), la Petite ceinture (2'500'000.-), transport combiné (1'040'000.-), l'Avenue de l'Europe 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> étapes (1'100'000.-) et le parking Cardinal (1'000'000.-). Si l'on tient compte des investissements 2013-2014, on arrive effectivement à une marge d'autofinancement de l'ordre de 10'917'000, 11 millions à peu près. On tient compte notamment de ce fameux amortissement moyen de 10% de la valeur résiduelle y compris sur les investissements 2013 et 2014 et je tiens bien à le préciser. Pourquoi ? Parce que notamment sur le budget 2013, on avait prévu un investissement de 21'722'000 et à ce jour on est à un peu plus de 8 millions d'investissements sur les 21 millions. Viendront s'ajouter avant la fin de l'année le solde du parking M Central et divers investissements de l'ordre de 2 millions. Donc on arrivera à un total d'investissements pour 2013 de 10 millions, alors qu'il avait été budgétisé à 21'722'000, près de 22 millions. Donc ça a évidemment des conséquences au niveau de la marge d'autofinancement, puisque l'amortissement de la valeur résiduelle, les 10% de la valeur résiduelle, subira une modification. Elle a été estimée à 12'884'000 et elle va bien sûr diminuer, puisque les investissements effectifs sont largement inférieurs à ce qui avait été budgétisé, en tout cas pour 2013. Néanmoins, effectivement par rapport à ce calcul, on arrive à une marge d'autofinancement de 11 millions, c'est 3'800'000 de plus qu'en 2013, mais c'est effectivement un montant insuffisant pour les investissements futurs à réaliser sur notre commune de Monthey. On l'a toujours dit, il serait judicieux d'avoir une marge d'autofinancement de l'ordre de 15 millions, pour des investissements de 15 à 20 millions. Puisque nous avons une certaine fortune, on peut se le permettre pendant quelques années cette différence, mais néanmoins la marge d'autofinancement doit être augmentée. Alors quelle est la possibilité d'augmenter cette marge d'autofinancement? C'est soit diminuer les charges, soit augmenter les recettes. Bien évidemment, augmenter les recettes, nous en avons discuté avec la commission de Gestion, cela viendra au printemps devant vous. Il y a la possibilité



d'appliquer sur la commune de Monthey une taxe sur les mutations, cela est fait par quasiment toutes les communes. C'est l'Etat qui l'a proposé dans sa législation et depuis le 1<sup>er</sup> janvier, il y a cette possibilité. Je propose effectivement à la commission de Gestion d'analyser cette opportunité. Cela ferait plusieurs centaines de milliers de francs de recettes supplémentaires. Le tout évidemment est de voir une augmentation de la marge d'autofinancement sur un laps de temps assez important, et c'est évidemment de limiter les charges, tout en essayant d'obtenir effectivement des recettes supplémentaires, donc celle que je viens d'invoquer, cette fameuse taxe sur les mutations.

Par rapport aux différentes interventions des partis, que je m'y retrouve, plusieurs points concernent des comptes bien précis. Je ne sais pas si vous voulez que j'intervienne maintenant Monsieur le Président, ou bien à la lecture des différents comptes ? Peut-être, d'une manière générale :

Monsieur Raboud, vous avez parlé de la planification. Effectivement, cette planification est importante, puisqu'elle prévoit quasiment chaque année des investissements de l'ordre de 45 millions. La question s'était posée au Conseil municipal, est-ce qu'on fait déjà aujourd'hui le travail de prioriser certains investissements, de limiter, on sait très bien qu'on peut pas investir plus de 20-22-24 millions par année. Est-ce qu'on diminue ces investissements ou est-ce qu'on garde ce schéma de planification ? En se disant, mais de toute manière, il y aura des choix à faire et des choix que l'on peut faire, mais qui nous sont des fois imposés, il suffit d'une procédure pour retarder un investissement. J'ai expliqué qu'en 2013, il y avait 20 et quelques millions d'investissements, on arrive à peine à 10 millions. Je pense, et c'est l'avis du Conseil municipal, qu'il faut se garder la porte ouverte, et avoir un premier choix qui est effectué mais néanmoins maintenir ces investissements de l'ordre de 45 millions dans une planification sur 4 ans et le travail chaque année doit être fait pour effectivement arriver à ces 20 millions. On y arrive, pour la simple et bonne raison que bien des investissements sont bloqués par des procédures qui prennent du temps.

J'en viendrai d'ailleurs à vous Mme Franz, vous nous dites que les investissements peuvent mettre en péril la construction du Mabillon et la rénovation du Home, ce n'est en aucun cas la volonté du Conseil. Je l'ai dit et redit dans cette législature, il y a plusieurs investissements importants, c'est le Terminal à mon sens, c'est la Petite ceinture et c'est le Home et c'est le Mabillon. Le Mabillon va de l'avant, il y a un plan de quartier qui devrait intervenir au début de l'année prochaine, c'est de nouveau un problème de procédure, mais en aucun cas nous souhaitons remettre en question cet investissement. On sait que c'est extrêmement important de réaliser à la fois ces écoles, ces deux salles de gym et cette UAPE, c'est une nécessité pour une ville comme Monthey, et en aucun cas nous remettons en question cet investissement. De même le Home, en aucun cas, je l'avais dit je crois à la dernière séance du Conseil général, il n'y a la volonté de remettre en question. On sait que notre Home, notamment le bâtiment 2000 n'est plus du tout adapté aux résidents et de gros investissements doivent être effectués. Nous avons eu la confirmation, il y a déjà quelques années, de l'Etat que l'on peut augmenter le nombre de lits, donc une quinzaine d'unités et ces investissements doivent être réalisés. Donc on viendra l'année prochaine, le responsable du Home viendra l'année prochaine au Conseil municipal, avec une modalité de financement de ce home, parce que c'est vrai que c'est un cumul d'investissements. L'idée c'est peut-être de passer par une autre structure, genre fondation, comme le font quasiment



tous les EMS, mais néanmoins on souhaite investir et on sait très bien que c'est une obligation pour notre Home de se mettre à jour.

Par rapport au courrier d'Artcom, je vous propose d'y répondre peut-être lorsqu'on arrive vraiment au point précis, également pour les coûts liés à la procédure SATOM, de la même manière je crois que M. Multone souhaite s'exprimer à cet effet.

Et en ce qui concerne la construction du nouveau poste de police, là aussi soit j'interviens après, soit je vous donne quelques explications. Si vous le souhaitez, je le fais maintenant puisque j'ai le micro. Il faut bien savoir que ce n'était pas une volonté de ce Bureau d'architecture et d'ingénieurs de bureaux de financer ou d'investir sur cette parcelle. C'est mon service Promotion économique, lorsqu'on s'est rendu compte que ces deux bureaux, qui comptent plus de 60 employés et qui souhaitaient construire et devenir propriétaires de nos locaux en dehors de la ville, on s'est rendu compte qu'il était peut-être intéressant de les rencontrer et de faire en sorte que, ce qu'on peut appeler du tertiaire ce genre de bureaux, puissent venir s'installer au centre-ville pour redynamiser le centre-ville. Je crois que c'était une de nos volontés du Conseil municipal de redynamiser ce centre-ville et c'était un élément fort de faire venir des entreprises, telles que ces deux bureaux, au centre de notre cité. Donc on les a contactés et c'est là qu'après moult discussions, on s'est rendu compte qu'il fallait trouver une solution avec le rez-de-chaussée. Ça tombait bien, puisque notre maison de commune a maintenant plus de 25 ans, la ville s'est agrandie, nos services se sont agrandis, principalement notre troisième étage avec BU et TP qui sont extrêmement à l'étroit, la Chancellerie c'est le cas aussi et surtout notre poste de police, qui maintenant utilise deux étages dont un sous-sol. Donc c'était une opportunité, raison pour laquelle on a proposé de mettre le poste de police à cet endroit. Mais il faut bien comprendre que c'est pas eux les demandeurs, c'est nous qui avons été les chercher pour venir au centre-ville. Donc, c'est pas qu'on a ouvert l'appel d'offre, c'était pas le but, il faut vraiment trouver des entreprises, moi ce qui m'importe c'est de faire venir ces sociétés au centre-ville, pour créer un dynamisme dans notre cité.

Je répondrai peut-être à d'autres questions plus précises, mais c'était important de le souligner. Voilà Monsieur le Président, je crois que j'ai fait le tour de cette entrée en matière et je vous repasse la parole. Merci.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Nous allons passer maintenant au vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette entrée en matière ? Des abstentions ? Non.

#### **L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité.**

L'entrée en matière ayant été acceptée, nous passons maintenant à l'étude de la planification financière 2014-2017 et du budget 2014. Nous allons étudier successivement, le document de la planification financière, le Message du Conseil municipal, les résultats, le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le tableau des investissements et les commentaires. A chaque fois, le Conseil général pourra faire des remarques et poser des questions à la Municipalité. Pour que chaque personne puisse suivre les débats, je vous demanderai de citer systématiquement la page et le chiffre. Après les réponses de la Municipalité, le Conseil général peut intervenir une seconde fois, la Municipalité répondra et nous étudierons le chapitre suivant.

Enfin, nous aurons 3 votes, je demanderai :



- 1) si vous adoptez le budget 2014 ;
- 2) de fixer le coefficient d'impôt ;
- 3) de fixer le taux d'indexation.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre la discussion de détail. Je vous demande de prendre le document

**Planification financière 2014-2017**

Pages 1 à 9

Inventaire des investissements

Est-ce qu'il y a une question sur l'inventaire des investissements ?

Si ce n'est pas le cas, nous prenons maintenant le document

**Budget 2014**

Le Message du Conseil municipal au Conseil général

Pages 1 à 6

Les résultats

Pages 7 à 11

Le compte de fonctionnement

Avant de faire défiler les chapitres, lorsqu'il y aura des propositions d'amendements, je vous informe que je mettrai au vote d'abord la proposition émanant du Conseil général, pour la confronter ensuite à celle de la Municipalité. La proposition récoltant le plus de voix sera alors retenue.

0 Administration générale	Pages 13 à 17
1 Sécurité publique	Pages 18 à 23
2 Enseignement et Formation	Pages 24 à 29
3 Culture, Loisirs et Culte	Pages 30 à 39
4 Santé	Pages 40 à 41
5 Prévoyance sociale	Pages 42 à 48

Oui, Monsieur le Rapporteur de la commission de Gestion.

**Intervention de M. Marc Colombara, Rapporteur de la commission de Gestion**

Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux, chers collègues,  
Par rapport à la remarque de la commission de Gestion, p. 48, le compte 578 342 05 Foyer de jour, par rapport au bénéfice annoncé, est-ce que la Municipalité souhaiterait s'exprimer ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Colombara. Monsieur Multone.

**Intervention de M. Christian Multone, Municipal en charge du dicastère Affaires sociales, 3<sup>ème</sup> Age et Santé**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Oui, je réponds à la remarque de la commission de Gestion concernant le Foyer de jour, remarque qui a été reprise notamment par le groupe du parti socialiste, Mme Franz. Il est clair que le budget estimatif que nous avons établi concerne quelques places d'accueil en foyer de jour, intégrées aux unités de soins du Home des Tilleuls. Dès lors, les charges estimées dans notre budget se limitent aux coûts



effectifs que cet accueil induirait, sans prendre en considération l'ensemble des charges qui devraient être prises en compte dans la mise en place d'une nouvelle structure de soins de jour indépendante. Compte tenu que ces places d'accueil sont englobées dans le fonctionnement du Home Les Tilleuls, vous comprendrez qu'aucun montant relatif aux charges fixes suivantes n'a été pris en compte : notamment les salaires et charges sociales de l'encadrement, les salaires et charges sociales du personnel administratif (inscriptions, facturation, décompte, statistiques, administration du personnel, comptabilité, etc), le loyer effectif, le modeste loyer prévu au budget correspond uniquement à la perte de location d'un studio, ce dernier pouvant être affecté à l'animation du foyer de jour ; aucune charge non plus pour l'énergie, l'eau, électricité, chauffage, charges financières, amortissements. Donc, il est clair que le taux de prise en compte d'un éventuel bénéfice est donc purement aléatoire. C'est clair que de créer quelques places dans un environnement qui existe n'est pas la même chose que de créer une nouvelle entreprise, par exemple le couvert qui nécessite une nouvelle infrastructure. Ce n'est pas du tout le cas, là on essaie de faire un peu de place pour pouvoir accueillir quelques aînés. Par ailleurs, ce budget est basé sur une occupation estimée à 1200 journées, comme on vous l'a dit, par an. Aujourd'hui, il est clair que nous ne sommes pas en mesure de dire si la fréquentation sera tenue à ce niveau, cette offre d'accueil étant totalement nouvelle. D'autre part, le degré de dépendance pris en compte pour l'élaboration du budget est de niveau moyen. Si la dépendance des personnes accueillies est plus faible qu'estimée, les recettes Lamal seront calculées en fonction du forfait journalier correspondant au degré de dépendance réel. Il en est de même pour la contribution cantonale au coût des soins, celle-ci n'est pas une subvention, mais fait partie des coûts facturables pour les prestations des soins. Dès lors, cette contribution est également adaptée au degré de dépendance réel, par conséquent les incidences sur les recettes peuvent encore être fortes. Dans le cas contraire, c'est-à-dire si la dépendance est plus élevée que notre estimation, nous serons dès lors contraints d'adapter la dotation en personnel à la hausse. Enfin je rappelle que l'objectif de cette démarche est uniquement de rendre service à la population âgée de notre commune, en lui offrant quelques places à la journée, dans l'attente de mise en place d'une structure adaptée à ce type de prise en charge. N'étant pas structurée pour un tel accueil et rencontrant déjà des problèmes liés à l'architecture et au manque d'espace, cette solution ne peut être que provisoire. Je vous remercie.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Multone. Nous étions à la page 48.

Nous poursuivons avec les pages 49, 50.

6 Trafic

pages 51 à 54

Oui, Monsieur Colombara, Rapporteur de la commission de Gestion.

**Intervention de M. Marc Colombara, Rapporteur de la commission de Gestion**

Messieurs les Présidents, chers collègues,

Là de nouveau une question de la commission de Gestion en p. 54, le compte 650 331 00, amortissement du patrimoine administratif en relation avec le Terminal.



**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Colombara. Monsieur le Président, je vous passe la parole.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Sauf erreur de ma part, la question portait surtout sur la répartition des actions dans la nouvelle société, donc je peux vous confirmer que c'est maintenu, la commune, la Municipalité, aura 52% des actions de la société d'investissement.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

Nous poursuivons avec

7 Environnement	pages 55 à 63
8 Economie publique	pages 64, 65

Oui, Monsieur Colombara.

**Intervention de M. Marc Colombara, Rapporteur de la commission de Gestion**

Messieurs les Présidents, chers collègues,

De nouveau, enfin là y a une proposition de la commission de Gestion, au compte 830 365 02, subside Artcom. Comme énoncé par le Président de la commission de Gestion tout à l'heure, les renseignements complémentaires qui nous ont été communiqués sont en tout cas pas suffisants à notre avis pour leur accorder ce subside, donc nous proposons d'amender ce montant et de le porter à 0.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Colombara. Est-ce que quelqu'un demande la parole par rapport à ce point ? Oui, Monsieur Pencherek.

**Intervention de M. Jeff Pencherek (PLR)**

Chers collègues,

Alors, avant de prendre une décision concernant cet investissement, le refus d'investissement, je pense qu'il faudrait bien réfléchir côté politique pour nos commerçants, qui sont toujours les premiers à avoir la main à la poche pour les lotos, pour les différentes manifestations et les différentes choses. Donc, j'espère bien que ce budget pour Artcom soit maintenu.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. Oui, Monsieur Colombara.

**Intervention de M. Marc Colombara, Rapporteur de la commission de Gestion**

Messieurs les Présidents, chers collègues,

Je tiens juste à préciser que la commission de Gestion demande à recevoir un rapport complet sur les coûts, de manière à ce qu'on puisse se prononcer. Donc ce qu'elle propose, c'est que la société Artcom fasse le travail qu'on lui a demandé, nous communique toutes les informations, les communique à la Municipalité, de manière à pouvoir demander un budget complémentaire en cours d'année. Donc, c'est juste de déplacer cette décision à une autre date. Ce n'est pas un non catégorique, mais il y a des questions qui ont été posées, les réponses n'ont pas été données, à mon avis y a en tout cas pas assez d'informations pour justifier



60'000 francs de dépenses, comme ça sur une simple lettre qui nous propose d'avoir une carte My Plus. Je veux dire, la réponse est vraiment à côté de la plaque.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Colombara. Oui, Monsieur Girard.

**Intervention de M. Fabien Girard, Municipal en charge du dicastère Culture et Tourisme**

Voilà Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Tout d'abord ben vous dire que ce choix de la Municipalité de laisser ce montant au budget, c'est peut-être un signe de confiance par rapport aux artisans et commerçants, aussi un signe de soutien par rapport à leur travail tout au long de l'année, mais le constat de la Cogest ne peut être qu'affirmatif. Effectivement, le suivi administratif et notamment la demande n'est pas complètement détaillée, donc ça nous pouvons bien le concevoir. Par rapport à une discussion récente avec le Président des artisans et commerçants, pas plus tard que vendredi, nous avons évoqué justement la question d'un crédit extraordinaire, le temps justement de détailler cette demande, et surtout d'amener des chiffres, c'est vraiment des éléments qui manquaient. Donc c'est aussi une possibilité justement pour l'année prochaine, comme l'a soulevé M. Colombara, donc bien sûr c'est à vous Conseillers généraux de faire le libre choix entre le choix de la Municipalité de faire confiance à nos partenaires ou encore de leur donner une chance jusqu'à l'année prochaine, le temps de détailler ce projet. Mais comme d'habitude, nous voulons soutenir nos artisans et commerçants au centre-ville. Et juste par rapport à la demande de diminution, le soutien de 10'000 francs annuels a été établi plus ou moins, donc ce serait une diminution de 60'000, vraiment à voir pour la forme. Je vous laisse regarder ce qu'il en est vraiment au niveau du jugement. Merci pour votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal.

Alors, nous allons passer au vote. Je vais donc mettre au vote tout d'abord la proposition de la commission de Gestion de ramener ce point 830 365 02 à 0 et ensuite je mettrai au vote la proposition de la Municipalité de laisser cette rubrique à 70'000.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous suivez la proposition de la commission de Gestion, de ramener ce point de 70'000 à 0 franc, je vous demande de vous lever.

Merci.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous suivez la proposition de la Municipalité, de laisser ce montant à 70'000, je vous demande de vous lever.

Merci.

**La proposition de la commission de Gestion d'amender ce poste à 0 franc est acceptée par 30 voix, contre 19 voix pour la proposition de la Municipalité.**

Nous poursuivons avec les pages 66, 67.

Oui, Monsieur Aviolat.

**Intervention de M. Alexandre Aviolat (EPM)**

Mesdames Messieurs bonsoir, chers collègues,



Par rapport au compte de fonctionnement p. 67 sous le chiffre 860 318 01, frais de procédure et honoraires. Suite au rapport de la Cogest, est-ce bien exact que si la commune était restée chez SATOM en 2009 et 2010, nous aurions économisé 1'071'000 francs ? Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Aviolat. Monsieur Alonso.

**Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)**

Sur le même sujet, le même chiffre donc 860 318 01, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Concernant le litige qui a opposé notre commune à la SATOM, je m'étonne en lisant le rapport de la commission de Gestion à la p.3, devant le résultat de l'opération : 1'071'000.- de pertes pour le contribuable montheyensan. Pour les nouveaux Conseillers généraux, je me permettrai ici de reprendre le procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 décembre 2011 p.766, je cite : « Tous domaines confondus, selon les savants calculs de M. Multone, le dommage encouru par les Montheyensans s'élève à CHF 31 millions. » J'ai bien dit 31 millions de francs, dont le remboursement a été exigé sur l'insistance de M. Multone. 31 millions de francs calculés et exigés, un million de pertes effectives. Je ne sais pas comment qualifier les compétences mathématiques ou financières de M. Multone sur ce coup-là, mais je suis effrayé de constater qu'on puisse se tromper pareillement avec les conséquences que cela peut entraîner et cela sans parler du salaire octroyé en plus de ses indemnités municipales. M. Multone, vous vous doutez bien que les Montheyennes et les Montheyensans se réjouissent de découvrir enfin la vérité sur ce dossier dans votre prochain journal de la Châtaigne. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Alonso. Oui, Monsieur Christian Fracheboud, Président de la commission de Gestion.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, Président de la commission de Gestion**

Merci. Je constate que M. Aviolat a bien suivi les cours d'algèbre à l'école secondaire. Effectivement, si on regarde, c'est marqué – 1'071'000.- sur le Rapport, mais je refais le chiffre, c'est :

Gains	833'000.-
- coûts de procédure	193'000.-
=	640'000.-
- coûts supplémentaires	1'711'000.-

Et ces coûts supplémentaires, c'est très simple à calculer, c'est que la SATOM avait fait une offre à 10,5 centimes le kWh et si on calcule le kWh durant l'année 2009-2010, les coûts supplémentaires par rapport aux frais effectifs que nous avons payé, ils sont effectivement de 1'071'000.-. Et vous pouvez aller dans les rapports de l'époque et vous verrez que les chiffres correspondent tout à fait à ce qui a été dit dans le PV de la séance je crois au mois de juin 2010. Je vous remercie pour cette précision.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Fracheboud. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur Multone.



**Intervention M. Christian Multone, Municipal en charge du dicastère Affaires sociales, 3<sup>ème</sup> Age et Santé**

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

On va prendre 5 minutes pas plus pour ce dossier, qui n'est pas directement concerné par le budget 2014, mais comme on en parle autant, on va quand même prendre la peine de voir ce qu'on nous en dit.

Donc la commission de Gestion prétend, il n'y a pas qu'elle d'ailleurs, qu'en refusant l'offre de SATOM, le Conseil municipal aurait été mal conseillé à l'époque par le Municipal responsable que j'étais et qu'en restant chez SATOM, la commune aurait évité une perte de 1'071'000 francs. Mais quelle commune aurait bien pu acheter l'énergie électrique 2009-2010 pour 1'711'000 francs, avant-dernier chiffre ? Monthey ? Certainement pas. Massongex ? Non plus. Vérossaz ? Peut-être. La Cogest se trompe simplement de commune, il faut rester sérieux, on ne peut pas laisser ça dans un tel rapport.

163 millions de kWh à 10,5 centimes, ça fait 17'110'000, et pas 1'711'000, soit une erreur facteur 10 simplement. Ce qui augmente la soit disant perte évitable, dont je serais bien sûr le responsable, toujours selon la Cogest, à 16'470'000 francs, rien que ça. En réalité, si la commune était restée chez SATOM, selon l'idée et la volonté de la Cogest aujourd'hui, le décompte se serait présenté ainsi : il n'y aurait d'abord pas eu de dédommagement obtenu, parce qu'on aurait continué de se fournir chez SATOM, donc on n'aurait pas eu besoin de faire la procédure que vous connaissez. Donc, on doit mettre tout ça à 0. Ensuite, l'achat d'énergie, elle aurait pas été tout à fait comme la commission de Gestion le voit, on aurait acheté environ 85% d'énergie chez SATOM à 10,5 centimes et le reste, on l'aurait trouvé auprès de CIMO, soit l'énergie de réglage, ce sont les pointes, et cette énergie de réglage, comme les spécialistes le savent bien, elle est plus chère, on l'aurait payée 16,2 centimes le kWh. Ça c'est le prix qu'on a payé à CIMO en janvier et février 2009, donc c'est effectivement le prix moyen qui est juste. Ce qui donnerait un total à charge de la commune à 18'508'000 francs si on avait acheté l'énergie à la SATOM et si rien n'avait bougé.

La réalité comptable est la suivante : le dédommagement obtenu est de 833'000 on l'a vu, les frais de procédure engagés par la ville sont de 193'000 francs, conformément à la décision de M. Mariétan à l'époque en début de procédure, acceptant de partager les frais par moitié. Nous devons enlever à ça le surcoût dû à la rupture de fournitures par SATOM, comme SATOM a coupé la production, nous avons eu effectivement un achat supplémentaire en énergie de réglage de 833'000 francs, on admet le résultat de la procédure. Et l'achat de l'énergie, nous l'avons négocié via un contrat Atel-CIMO, à 10,6 centimes le kWh, ce qui a donné un achat à 17'471'000 francs. Résultat des courses : le bénéfice final de la solution proposée à l'époque par le Municipal et responsable que j'étais, et suivi par le Conseil municipal, par rapport à l'offre SATOM ressortie aujourd'hui par la Cogest, est de 1'037'000 francs. Tout le monde a bien vu. Donc on voit que la voie suivie par le Conseil municipal en tout cas était bien meilleure que celle que préconise la commission de Gestion aujourd'hui. Donc on pourrait modifier le rapport de la commission de Gestion, en disant en appliquant ce tarif jusqu'en décembre 2008, donc le tarif voulu par la Commission de gestion, la ville aurait perdu 1'037'000 francs. Donc 1'037'000 francs de bénéfice par rapport à une pseudo perte de 1'071'000 de la Cogest, ça fait quand même une erreur de la Cogest par rapport à la réalité de 2'108'000 francs. Ce sont des erreurs multiples que les anciens de la Cogest auraient dû éviter, non seulement en leur qualité de spécialistes de



l'électricité et de la gestion, mais également en prenant simplement la peine de me contacter.

Ensuite, la commission de Gestion dit « La commission a pris connaissance que le Municipal en charge du dossier a reçu une rémunération pour le traitement de cette affaire, ceci en plus de son salaire de Municipal ». Je pense qu'il s'agit de ma personne qui n'est pas nommée, la Cogest précise donc que j'aurais été bénéficiaire de faveurs exceptionnelles. Qui a fourni une telle information et comment a-t-elle été étayée ? Je n'en sais rien. J'affirme ici comme vous pouvez le lire que durant toute la précédente législature j'ai bénéficié de revenus pour un montant parfaitement équivalent à celui de mes collègues et j'attends de la commission de Gestion qu'elle requière de notre service des Finances tous les éléments nécessaires et qu'elle publie l'éventuelle différence existant avec mes collègues. Voilà.

Quant au dommage de 30 millions que certains ont évoqué ici, j'y reviens volontiers avec la Commission de gestion lors d'une de ses prochaines séances. C'était un dommage qui était compté jusqu'en 2033, partant du principe que de très nombreuses communes sur lesquelles de l'énergie est produite, bénéficient d'une ristourne par kWh produite, cette ristourne est de 0,5 centime par kWh facilement. Il se trouve que depuis que la SATOM ne nous fournit plus d'énergie, nous ne touchons plus aucun intérêt pour avoir cette usine sur notre sol et il serait de bon ton de négocier ça à l'avenir. Je vous remercie de m'avoir écouté 5 minutes.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Oui, le Président de la commission de Gestion souhaite réagir. Monsieur Fracheboud, vous avez la parole.

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, Président de la commission de Gestion**

Merci. Alors d'abord par rapport au calcul, je maintiens le chiffre, il a été vérifié. Donc, c'est bien 1,7 millions de pertes, c'est tout simple, c'est en calculant l'énergie qu'on a payé et combien on aurait dû payer avec les 10,5 centimes. Et ça serait même plus haut, parce que si on avait fait un appel d'offre public, on aurait certainement eu un prix à 10 centimes et dans ce cas-là c'était 2,38 millions et pas 1,7. Alors j'arrête là la bataille des chiffres, je ne change pas de ligne, à moins que la commission de Gestion en décide autrement par rapport au rapport. Et deuxièmement, par rapport au salaire, je peux vous dire M. Multone au centime près combien est-ce que vous avez touché en plus de votre salaire de 10% de Municipal. Pour une raison de respect de la sphère privée je dirais et de la confidentialité, je ne vous le donne pas.

#### **Intervention de M. Christian Multone, Municipal en charge du dicastère Affaires sociales, 3<sup>ème</sup> Age et Santé**

Vous pouvez le donner.

#### **Intervention de M. Christian Fracheboud, Président de la commission de Gestion**

Mais vous pouvez le donner, exactement. Donc Multone salaire pour ce dossier, pour ce mandat, en plus, il est de 28'553.30 francs. Je vous remercie de votre attention.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Fracheboud. Oui, Monsieur Multone, brièvement s'il vous plaît.



**Intervention de M. Christian Multone, Municipal en charge du dicastère Affaires sociales, 3<sup>ème</sup> Age et Santé.**

Très brièvement, Monsieur le Président. Donc bien sûr premièrement, concernant les chiffres, Monsieur Fracheboud, les chiffres je les ai donnés. Je me fais fort de voir la justification de ce que je viens de dire ou la confrontation par rapport à la commission de Gestion, les chiffres que je vous ai donnés sont parfaitement justes et clairs. Et j'espère bien vous lire prochainement avec tout le reste du Conseil à ce sujet. Deuxièmement, concernant mon salaire de Conseiller municipal, l'année où je n'avais pas de dicastère, j'ai effectivement vu mon salaire baisser de 100 à 33%, par rapport à mes Conseillers municipaux. Ça c'est fait comme ça, alors que devant cette assemblée au Conseil général me semble-t-il au mois de décembre la proposition avait été faite de me baisser mon salaire, proposition qui avait été absolument refusée à raison des 2/3 par le Conseil général. Bref mon salaire a été baissé et lorsque le Tribunal arbitral a donné parfaitement raison à la commune en septembre suivant dans le dossier que le Conseil municipal m'avait chargé de défendre, M. Mariétan m'a dit « C'est en ordre, vous pouvez faire votre facture ». J'ai eu la décence de faire une facture exactement au niveau de la rémunération des Conseillers municipaux, je n'ai rien touché de plus et votre manière de dire dans le rapport de la commission de Gestion est pour le moins choquante. Je vous remercie.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Je clos donc ce point pour passer à la suite.

Pages 68, 69, 70, 71.

9 Finances et impôts

Pages 72 à 76

Nous avons terminé avec le compte de fonctionnement.

Nous prenons maintenant

Le compte des investissements

0 Administration générale

Page 77

Oui, Madame Métrailler.

**Intervention de Mme Florence Baillif Métrailler (GP)**

Le compte 090 661 02 prévoit une recette de 100'000 francs pour la réfection de l'Hôtel de ville et respectivement du Tribunal de district. En p. 107, il est expliqué que ces travaux doivent être financés pour partie par le canton et pour partie par les communes. Notre groupe aimerait savoir si les 100'000 francs incluent la participation de ces 2 entités et le cas échéant quelle est la participation des communes ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Métrailler. Monsieur le Président.



**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Effectivement Mme Métrailler, ça comprend l'ensemble des subventions à la fois du canton et la répartition intercommunale.

**Intervention de Mme Florence Baillif Métrailler (GP)**

Est-ce qu'on peut connaître la proportion entre communes et canton ?

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Cela dépend du genre d'investissement, si c'est lié vraiment à l'immobilier, donc c'est un calcul assez savant, c'est une fourchette qui a été fixée, dans les comptes vous aurez effectivement tout le détail.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci.

Page 78.

1 Sécurité publique

Page 79

Oui, Monsieur Colombara, pour la commission de Gestion.

**Intervention de M. Marc Colombara, Rapporteur de la commission de Gestion**

Messieurs les Municipaux, chers collègues,  
C'est en rapport avec le compte 113 503 00, les achats des locaux pour la police municipale, savoir si la Municipalité voulait s'exprimer pour donner plus de détails sur le projet au plénum. Merci.

**Intervention de Monsieur Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Colombara. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui, merci Monsieur le Président. En préambule, suite à l'intervention de Mme Franz, j'avais effectivement fait une introduction, je crois que j'ai essayé de resituer le but de cet investissement. Je préciserai quelque chose d'assez important, une remarque qui a été formulée par Mme Franz, quant à la suite par rapport à l'ensemble de cet îlot qu'on appelle Venise, donc évidemment la construction toucherait uniquement l'angle situé en face de l'établissement public La Licorne. Pour le reste, ça nécessiterait un plan de quartier. On ne sait encore pas du tout ce qu'on va faire sur cette construction, la seule chose qu'on a demandé au bureau d'architecture, c'est de nous confirmer que la construction projetée ne mettait pas en péril un développement éventuel du solde de la parcelle, mais la suite de la procédure par rapport à cette parcelle serait un plan de quartier.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Monsieur Colombara.

**Intervention de M. Marc Colombara, Rapporteur de la commission de Gestion**

Oui, moi c'est pour le point suivant.



**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Alors on va peut-être rester sur ce point, je crois qu'il y a d'autres demandes de paroles. Monsieur Ferrero, c'était sur ce point aussi ? Oui, alors je vous passe la parole.

**Intervention de M. Elenterio Ferrero (PLR)**

Messieurs les Présidents, chers collègues,  
Donc sur le point 113 503 00. Avec l'extension sur la commune de Collombey-Muraz, le corps de police, qui s'est agrandi de plus d'un tiers, se trouve à l'étroit dans les locaux actuels. Sur le rapport de la Cogest, le futur investissement ne comprend pas le coût d'aménagement des locaux ni celui des déménagements. La participation de la commune de Collombey-Muraz aux charges liées à cette nouvelle construction serait évaluée en temps opportun. Pourrions-nous avoir des précisions sur ce sujet ? Est-ce que la commune de Collombey-Muraz participera au coût d'investissement de l'ouvrage ? Si oui, de quelle manière ? Selon la Convention actuelle, la commune de Collombey-Muraz doit-elle et va-t-elle participer aux frais de mobilier, équipements bureautiques, infrastructures et aménagements liés aux nouveaux locaux ? Merci de votre réponse.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Ferrero. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent prendre la parole sur ce point ? Madame Franz.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Messieurs les Présidents,  
Monsieur Coppey, vous m'avez répondu à une question sur les 3. C'est vrai que j'en ai posées beaucoup dans l'entrée en matière. Mais je reviens quand même sur des points qui sont importants pour notre groupe et je reformule les deux questions auxquelles vous n'avez pas répondu. La commune a-t-elle étudié la possibilité de rester propriétaire en mettant à disposition le terrain sous forme de droit de superficie ? La deuxième. Lors de la vente de cette parcelle idéalement située au centre-ville, quelles ont été les exigences de la commune envers les futurs propriétaires ? Pour quelle raison une mixité bureau-logements n'a-t-elle pas été envisagée ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Franz. Monsieur le Président, je vous passe la parole.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui merci Monsieur le Président.

Monsieur Ferrero, effectivement la police depuis un certain temps intervient également sur Collombey. J'aimerais rappeler que c'est la police de la Municipalité de Monthey avec un mandat de prestations à Collombey. Pourquoi c'est important ? Nous n'avons pas affaire à une seule entité sur les 2 communes et je pense que lorsqu'on investit dans un bien immobilier, on ne doit pas en l'état actuel faire en sorte que ce bien soit acheté par une entité qui n'existe pas, donc une espèce de collaboration Monthey-Collombey. Donc ça me paraît important, je l'ai dit à la commission de Gestion, que l'investissement se fasse par la police municipale, c'est-à-dire par la Municipalité. Ensuite, vous avez raison, dans le contrat qui nous lie avec Collombey, il est prévu que Collombey participe à certains investissements. Donc c'est là qu'il faudra intervenir et être attentifs, on en est pas encore à ce



stade-là, que ce soit Collombey principalement, investisse dans le mobilier, participe à cet investissement, comme Collombey le fait pour d'autres investissements. Et après, pourquoi pas réfléchir sur une location. Mais ça me paraît peu opportun qu'une entité qui n'existe pas ou alors que 2 communes investissent dans l'achat d'un bien immobilier. Donc actuellement, on est vraiment dans la négociation pour la cession d'une parcelle et la reprise d'un bien immobilier. Mais votre remarque est judicieuse et l'analyse devra être faite ensuite, dans à la fois l'investissement du mobilier et la gestion future de cette infrastructure sous forme de loyer.

Quant à votre remarque Mme Franz, donc j'ai répondu effectivement par rapport au plan de quartier Venise. En ce qui concerne le fait de devenir propriétaire uniquement du rez-de-chaussée, la question s'est posée par rapport à un éventuel DDP. Vous l'avez dit en préambule, il y a passablement d'investissements à effectuer, la commune est dans une situation où il faut gérer, pas réellement difficile mais enfin où l'on doit gérer les futurs investissements, il y a des priorités, notamment le Mabillon vous l'avez dit, le Home, et il nous paraissait important de ne pas trop investir dans cette infrastructure. On sait que si on est en DDP, le rendement est différent, on n'aurait pas eu une vente, on aurait dû plus sortir dans l'investissement de départ, certes on restait propriétaires de la structure, mais il ne nous a pas paru judicieux à cet emplacement de prévoir un DDP, comme on le favorise par contre dans les zones industrielles, telles que je dirais Boeufferant ou bien des Ilettes. Quant à l'exigence de la mixité, il faut savoir qu'il est justement prévu une mixité, puisqu'en dessus du poste de police et de ces 2 bureaux, il est prévu des appartements, donc c'était aussi un souhait de la Municipalité et le bureau d'architecte a pris en compte ce désir.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

Toujours à la page 79. Monsieur Colombara, pour la commission de Gestion.

#### **Intervention de M. Marc Colombara, Rapporteur de la commission de Gestion**

Messieurs les Présidents, chers collègues,

Donc, on passe au point suivant 113 506 01, système de contrôle radar, où la commission de Gestion propose de supprimer ce budget et de demander que la Municipalité revienne avec un budget complémentaire, avec des explications circonstanciées en cours d'année.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Calamo, euh merci Monsieur Colombara. Monsieur Calamo, je vous passe la parole.

#### **Intervention de M. Joseph Calamo (PDC)**

C'est marrant parce que vous avez fait un lapsus en disant M. Calamo au lieu de M. Colombara, pis par hasard je voulais effectivement aussi prendre la parole. Moi je voulais pas polémiquer. Je remercie mon ami de m'avoir tendu la perche. Je lui ai dit avant la séance, si tu me tends la perche, je la saisis. J'aimerais juste dire des choses qui me tiennent à cœur, c'est la manière de communiquer de la commission de Gestion. Il y a environ 50%, ou peut-être même plus, de nouveaux membres ici dans cette assemblée, nous sommes dans une nouvelle législature, et il y a quand



même des choses qui m'ont fait bondir dans la manière de communiquer de la commission de Gestion, je trouve que ce n'est pas très correct. Tout d'abord, avec tout le respect que je dois aux membres de la commission de Gestion, j'aimerais reprendre les 3 paragraphes consacrés à l'amendement relatif au radar. La commission de Gestion veut faire passer ce montant de 30'000 francs à 0, parce qu'elle estime qu'un radar qui n'est pas utilisable la nuit, ça ne sert à rien, c'est tout à fait légitime, c'est son droit. Mais je crois savoir qu'à ce propos, il y aura un rebondissement dans la soirée, parce qu'il y a des nouveautés qui risquent d'intervenir.

Je reprends le premier paragraphe de la commission de Gestion, si il est écrit p. 79 « alertée par des commissaires de la commission Sécurité, la commission a appris que le système radar, dont il est prévu de faire l'acquisition, n'est pas utilisable de nuit et par temps de pluie ». Ça me froisse un petit peu quand je lis cette phrase, parce qu'on sous-entend qu'à la Municipalité, il y aurait eu une personne mal intentionnée, qui voulait cacher la vérité à la commission de Gestion et que Dieu merci grâce à la vigilance de certains membres de la commission Sécurité, la commission de Gestion a pu être éclairée et découvrir la vérité et découvrir la supercherie. Et bien les choses ne se sont pas passées ainsi. Tout simplement, je vous dis ce qu'il s'est passé, moi je sais ce qu'il s'est passé, il y a un membre de la commission de Gestion que je ne citerai pas, qui a téléphoné à un membre de la commission Sécurité, en lui demandant si le radar était utilisable de nuit et par mauvais temps et la personne à qui on s'est adressé, elle a répondu simplement à la question qu'on lui a posé, par rapport aux connaissances qu'elle avait. Moi je trouve donc que cette manière de formuler une phrase, c'est pas très correct, parce que je trouve que c'est un petit peu louche quoi. Surtout, quand à la fin du préambule, on écrit : « Satisfaite des réponses reçues et de la collaboration des services, la commission remercie toutes les personnes concernées pour leur efficacité et leur promptitude ». Moi je trouve que c'est pas correct qu'il y a des membres d'une commission qui ont dû éclairer la commission de Gestion pour qu'elle voie clair.

La deuxième chose que j'aimerais dire, donc je prends le deuxième paragraphe, il est écrit : « La Cogest tient à rappeler ici que la suppression du budget de 80'000 francs pour l'acquisition d'un radar par le Conseil général lors de la séance du 10 décembre 2012 s'est faite dans le cadre d'un refus groupé, à cause d'un manque de transparence dans le détail des sommes demandées et non pas en raison du prix d'acquisition de ce radar ». Qu'est-ce qu'on essaie de nous faire croire ? On essaie de nous faire croire qu'il y aurait eu une majorité de Conseillers généraux en décembre 2012 qui auraient voté oui pour le radar à 80'000, le radar à 80'000 aurait passé comme une lettre à la poste, simplement il n'est pas passé, parce qu'il y a eu un problème de communication regrettable, c'est du passé, entre la commission de Gestion et le Municipal en charge de la police. Je ne voulais plus parler de ça, parce que c'était dans la précédente législature, mais on le retrouve dans le rapport. Et bien, il faut malheureusement dire aux nouveaux membres qui sont ici, que ce n'est pas tout à fait comme ça que les choses se sont passées. Donc la commission de Gestion essaie de faire croire que c'était dû uniquement à un manque de transparence si le radar a été refusé en décembre 2012, ce n'est pas vrai, et je vais vous donner une preuve flagrante. Dans le débat concernant le budget 2013 en décembre 2012, il y a eu M. Christian Mayor, Conseiller général PLR, qui était soit dit en passant membre de la commission de Gestion, il est intervenu contre le radar dans les débats, et je cite ses propos, il a dit ceci : « Il y a



2 ou 3 pelés qui passent à 200 à l'heure, ça coûte 100'000 francs à la commune de Monthey. C'est comme ça le raisonnement. Actuellement, on peut dire qu'il y a à tout casser une quinzaine de jeunes qui posent problème en ville de Monthey, ça coûte à peu près 10 policiers à la ville de Monthey, si on continue à raisonner comme ça, on avancera jamais. » Voilà ce qu'a dit cette personne pour qui j'ai beaucoup d'estime, M. Christian Mayor. Je dis pas ça pour critiquer ce qu'elle a dit, pas du tout. Simplement, dans son intervention, elle a dit tout haut ce que beaucoup de gens pensaient tout bas et puis elle a parlé uniquement de fric. Le fric, le fric. Et puis là, la commission de Gestion aujourd'hui nous dit que c'était pas pour des raisons financières qu'on a refusé le radar à 80'000. Non mais, soyons sérieux. Moi, j'ai une question à poser à la commission de Gestion. Donc de la manière que vous présentez les choses, vous avez l'air de dire, oui le radar à 80'000, si on devait voter aujourd'hui, on voterait pour. Ben c'est une bonne chose, c'est ce qu'on aurait besoin, on a besoin d'un radar utilisable nuit et jour, également par mauvais temps. Alors je pose la question : pourquoi est-ce que vous avez déposé un amendement pour qu'on passe de 30'000 à 0 le montant et non pas de 30'000 à 80'000 ? Je vous remercie d'avance de votre réponse.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Calamo. Monsieur le Président de la commission de Gestion, je crois que vous êtes interpellé.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, Président de la commission de Gestion**

Tout à fait. D'abord, je remercie M. Calamo pour ce cours de formation gratuite dispensé aux nouveaux Conseillers généraux. Je respecte M. Calamo, mais il est presque à la limite de la malhonnêteté intellectuelle. Au premier chapitre, si on écrit ça, c'est qu'on a eu l'information. J'ai reçu une information du service si vous voulez savoir. Ça c'est tout à fait passé comme ça. Vous avez dit juste une petite partie par rapport au radar. Mais dans le budget de 2013, il y a quasiment une année, il n'y avait pas uniquement le radar, il y avait 5 ou 6 positions. Et là il y a eu un problème, la commission avait demandé des explications détaillées au Municipal Rouiller et ils n'avaient pas obtenu réponse, donc principalement pour ces raisons-là, tous ces postes avaient été supprimés et puis c'est tout. Il y a rien contre le radar. Ensuite, par respect pour l'équilibre du budget, on va pas demander d'augmenter un chiffre de 30'000 à 80'000, surtout si on a pas de dossier, exact, merci Madame Desponds. Alors maintenant M. Calamo, nous savons tous que vous êtes un fervent défenseur du radar, ça sert à rien de démolir la commission de Gestion pour défendre votre projet, défendez votre radar avec votre nouveau système supergénial, que vous présenterez après, je ne sais pas si c'est vous ou le Conseiller municipal. Voilà merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président de la commission de Gestion. Monsieur Colombara.

**Intervention de M. Marc Colombara, Rapporteur de la commission de Gestion**

Messieurs les Présidents, chers collègues

Si je peux juste réagir aux propos de mon ami Joseph. C'est juste que la commission, elle demande de porter ce montant à 0, mais elle demande surtout à la Municipalité de revenir en cours d'année avec une demande de budget



complémentaire circonstanciée. Ça veut dire avec des détails. Donc c'est pas qu'on veut pas du radar, on aimerait des explications complètes, et je sais que ça te tient très à cœur ce dossier, mais ne te tire pas une balle dans le pied. On demande juste que la décision soit motivée et expliquée dans le détail. C'est pas contre le radar. Après, le débat du radar, il viendra après. Mais là on aimerait des explications et c'est ça qui est marqué dans le rapport. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Colombara. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur Rouiller.

**Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs,

J'ai beaucoup apprécié ce petit corps-à-corps entre la commission de Gestion et M. Calamo. Effectivement, j'ai peut-être un peu la même passion pour ma commune que M. Calamo, je fais pas absolument que de la politique, j'essaie de construire et puis de faire avancer le service, tout en essayant de répondre à la population. Alors en l'occurrence, effectivement, on lit dans le rapport de la commission de Gestion, « alertée par les commissaires ». Mais, quel suspens ! Vous vous rendez compte, ils ont été « alertés ». Alors effectivement, quand on a affaire au Municipal Rouiller, il faut toujours se méfier, je comprends tout à fait que vous soyez alertés. Mais la question qui a été soulevée pour le radar déjà l'année passée, elle a été entretenue par Christian Mayor, et puis je pense que même s'il n'avait pas de micro, tout le monde a très bien pu entendre ce qu'il a fait comme commentaire à ce propos. Sachez que je ne suis pas absolument pour le radar, moi-même je dois me surveiller et puis je suis aussi un candidat à me faire chopper au radar, au même titre que tous les gens qui se promènent en voiture. Le problème du radar, c'est pas pour pincer les gens qui roulent à 55 ou 60 km/h alors que c'est limité à 50 km/h, c'est uniquement pour empêcher les gens qui roulent à 100-110 km/h dans des zones qui sont des zones de forte densité où la vitesse est limitée à 50 km/h. Alors si vous n'arrivez pas à comprendre ça, je comprends tout à fait que vous soyez contre le radar. Alors maintenant l'année passée, effectivement il était au budget, vous avez refusé le budget en bloc, pour des raisons qui vous sont propres, qui ont été relatées tout à l'heure. Vous vous mettez d'accord entre M. Calamo et Monsieur le Président de la commission de Gestion, Madame Desponds également, c'est votre problème. Ça me fait plaisir de voir que de temps en temps au Conseil général vous ne soyez pas tout à fait d'accord avec ce qui a été dit et ce que vous voulez entendre dire. Maintenant, entre le choix d'un radar à 80'000 francs qui vous était proposé par le service, bien sûr pas par moi-même, par des gens qui connaissent le matériel et qui l'utilisent. Et la nouvelle proposition qui était celle du radar à 30'000 francs, il se trouve qu'effectivement ce radar à 30'000 francs laser, qui était utilisé, comme vous avez peut-être pu en constater l'efficacité, ne fonctionnait pas la nuit. Or, il y a 10 jours, on a eu une information de la police de l'ouest lausannois qui l'utilisait, a bénéficié d'un apport technique. M. Colombara, qui est un peu dans l'informatique, vous savez que ça évolue, que tous les jours il y a des nouveautés qui sortent. En l'occurrence, y a une adjonction qui peut être faite à cet appareil pour un montant de quelque 7'000 francs, qui permet de fonctionner la nuit et même par mauvais temps. En l'occurrence, si vous êtes bien décidés pis que vous trouvez tous une bonne opportunité pour un investissement sur un radar pour protéger la population monthaysanne, et bien c'est 37'000 francs que je vous demande aujourd'hui, je vous demande même pas celui de 80'000



francs, si vous voulez le remettre à 0, vous le remettez à 0, c'est pas moi qui l'utilise, c'est la population qui en pâtit. Pas plus que vendredi passé, c'est-à-dire y a 4 jours, à la route des Aunaires, une fille s'est faite shooter sur un passage piétons, certainement que c'était pas à 20 km/h. Maintenant radar ou pas radar, on peut continuer, je vous mets pas la responsabilité là-dessus, mais ça peut aider. On a continuellement des correspondances, des téléphones de gens qui se plaignent de dépassements de vitesse. On a des mesureurs de vitesse. Et ça, on a les statistiques. Vous êtes tous parfaitement au courant de ce qui se passe à Monthey, soit sur l'Avenue de France, soit sur l'Avenue de l'Europe, soit même dans les zones 30 km/h. Alors prenez vos responsabilités. Je pense que c'est pas inabordable et puis je pense que ça peut avoir quand même une certaine efficience au niveau de la sécurité de vous-même, de vos parents et de vos enfants. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Oui, Monsieur Colombara, dernière fois sur ce point.

**Intervention de M. Marc Colombara, Rapporteur de la commission de Gestion**

Messieurs les Présidents, chers collègues,  
Alors voilà, ben c'est un développement qui va dans le sens d'une étude complémentaire. Comme l'a dit Monsieur le Président de la commission de Gestion tout à l'heure, c'est difficile à la commission de Gestion d'amender le budget dans l'autre sens, de dire mettez pas 30'000, mettez 80'000. Mais, on peut pas mettre 37'000 à la place de 30'000 quand on n'a pas les informations. Et puis juste comme ça, par rapport aux articles qui sont parus dans la presse, il a été clairement fait mention de rodéos nocturnes. Alors moi je suis un grand admirateur des limitations de vitesses aussi, parce que j'ai le tempomat sur ma voiture, donc en général, quand c'est marqué 50, je mets 50, j'appuie sur le bouton et puis ma voiture elle reste à 50. Mais en ville de Monthey, 50 j'ai jamais pu mettre, parce que la journée, il y a des voitures partout, rouler à 150 je sais pas comment ils font, sur les trottoirs peut-être, mais ça c'est plus des accidents de la route si c'est sur les trottoirs.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Colombara. Monsieur Rouiller, brièvement.

**Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Oui, brièvement. Alors M. Colombara, si vous voulez avoir les statistiques des gens qui roulent en ville de Monthey, peut-être que vous avec le tempomat, je ne sais pas si vous le mettez toujours, mais vous n'êtes pas obligé de rouler à 50 km/h même que c'est limité à 50, vous pouvez rouler à 30 km/h dans les endroits où y a beaucoup de circulation. Vous pouvez même rester arrêté à un rond-point, je pense qu'avec ce qui se passe à Monthey actuellement, il n'y a pas trop de souci pour les heures de pointe pour rouler trop vite. Par contre, toutes les mesures qu'on a faites, on les a pas inventées, elles existent, elles sont là, elles sont bien réelles. Et puis, si sur un budget de 105 millions, vous n'arrivez pas à mettre 7'000 francs de plus que ce qu'on a mis au budget, pour la sécurité de la population montheyenne, je pense que soit la commission de Gestion, soit vous le Conseil général, vous avez la possibilité autant de monter un investissement que de le diminuer.



### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Nous allons passer au vote. Monsieur Calamo, dernière fois et après on passe au vote.

### **Intervention de M. Joseph Calamo (PDC)**

Oui, moi ce que je constate sur cette histoire de radar, c'est que c'est vraiment un sujet émotionnel qui déchaîne les passions. Je vais vous raconter une petite anecdote. Je travaille toute l'année à Champéry. Un jour, il y a un Champérolain qui vient vers moi, il me connaît depuis longue date, il sait que je suis Conseiller général à Monthey. Il me dit « Alors toi à Monthey, tu vas pas te faire des copains ». Evidemment, que je vais pas me faire des copains. Si vous saviez, toutes les remarques désobligeantes que j'ai entendues à Monthey, simplement parce que j'ai dit que j'étais favorable à un radar communal. Il faut bien comprendre une chose, c'est que nous sommes en Valais. En Valais, il n'y a pas cette politique de la répression pure et dure en matière d'infractions au code de la route et c'est tant mieux. Nous ne sommes pas en pays de Vaud, je suis désolé de dire, ça fait 25 ans que j'ai mon permis de conduire, à chaque fois que j'ai reçu une amende pour un excès de vitesse pratiquement, c'était dans le canton de Vaud, pour le moindre petit truc, ils m'ont jamais loupé. Ici, Dieu merci, il y a cette culture qui veut qu'il y ait une certaine marge de tolérance, qu'on soit pas trop procédurier et puis je suis vraiment convaincu que si la police municipale pourra faire l'acquisition d'un radar, ce sera pas pour être procédurier, pour sanctionner le moindre petit excès de vitesse. J'entends souvent certains de mes concitoyens qui disent « Mais c'est pas le rôle de la police municipale de faire des contrôles de vitesse ». Alors je vais vous dire une chose qui va peut-être vous interpeler, c'est que lorsque je suis intervenu au Conseil général à Monthey pour vous livrer des statistiques sur des grands excès de vitesse qui relèvent des délits de chauffards, il y a un Conseiller municipal que j'ai rencontré 2 jours après, c'était pas le Municipal en charge de la police, c'était pas non plus un Conseiller municipal de mon parti, il m'a dit que mon intervention était très bien, que ça l'avait interpellé, parce qu'il y a souvent des gens qui l'interpellent dans la rue et qui lui disent : « Mais quand est-ce que vous allez faire quelque chose par rapport à ces gens qui roulent à tombeau ouvert dans la ville? ». Peu de temps après, c'est encore plus significatif, je rencontre un agent de police, il était en civil, c'était lors d'une manifestation sportive à laquelle nos enfants participaient. Et puis, je parle de la pluie et du beau temps avec lui, tout d'un coup on en vient sur le thème du radar et je lui dis : « Mais il me semble qu'à Monthey il y a quand même pas mal de gens qui se préoccupent des grands excès de vitesse en ville, puisque il y a un Municipal qui m'a dit mais quand est-ce que vous allez faire quelque chose ? ». Et quand je lui ai dit ça, il m'a regardé comme ça, ça l'a interpellé, il m'a regardé d'un air un peu dépité, puis il m'a dit comme ça cet agent de la police municipale de Monthey, il m'a dit : « Mais nous aussi on nous demande quand est-ce qu'on va faire quelque chose ! ». Il me dit que des fois il y a des citoyens qui l'interpellent dans la rue, on lui dit : « Mais, vous n'avez pas vu cette personne comme elle est passée à toute vitesse, à vive allure, vous ne faites rien ? ». Et l'agent de la police municipale dit : « Non non, nous on peut rien faire on n'a pas de radar à la police municipale ». Donc y a vraiment un problème de crédibilité pour la plus grande police municipale de tout le Valais. Je vous remercie de votre attention et je vous invite à soutenir la proposition de la Municipalité.



**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Calamo. Madame Franz.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Oui, Monsieur le Président, je tiens juste à dire qu'on n'est pas contre un radar, qu'on n'est pas contre la sécurité, tout au contraire et puis qu'on n'a pas peur de devenir un petit peu comme les Vaudois. Ce que je veux dire, c'est qu'on demande juste que le service et le Municipal viennent avec une demande de crédit complémentaire et un rapport circonstancié, qui fait qu'on saura quel type de radar on doit acheter. Et puis s'il faut mettre 7'000 francs de plus, ou 80'000, moins 10'000, enfin j'en sais rien. Mais qu'on trouve la bonne solution et que les policiers puissent l'utiliser de façon adéquate. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Bien, on va passer au vote. Oui, Monsieur Nanchen.

**Intervention de M. Nanchen (PLR)**

Mesdames et Messieurs, petite question pour notre Municipal en charge de la sécurité encore une fois. Au sujet du radar, je suis également tout à fait pour selon le système, qui peut être utilisé à titre de prévention effectivement, pour empêcher ou limiter les nombres d'excès de vitesse, quoi que ça les empêchera jamais, comme un retrait de permis va jamais empêcher la personne mal intentionnée de conduire tout de même. C'est deux questions pratiques en fait, qui dit radar dit opérateur radar, dit également je pense qu'il y aura contrevenants qui se feront attraper, beaucoup plus administratif pour les envois d'amendes etc. Est-ce que ceci a été pris en compte au niveau du personnel de la police municipale ? Première question. Et deuxième question, quand vous aviez fait le catalogue des infractions commises sur le territoire monthey-san, il y avait vraiment des excès de vitesse impressionnants, qui devraient être normalement déférés au Ministère public. Est-ce que la police de Monthey comme police municipale a les compétences de déférer des usagers au Ministère public ou doit transmettre le BV, si j'ose dire, à la gendarmerie ? Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Nanchen.

**Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Je remercie Monsieur Nanchen pour ces questions. Puisqu'on a affaire à un spécialiste. Alors, on a l'autorité de le faire, on a reçu de l'Etat du Valais maintenant, depuis qu'on a une collaboration avec Collombey-Muraz, on doit compléter cette demande. On attendait la décision, à savoir si on pouvait faire cet investissement ou pas, c'est clair qu'on va pas refaire une demande complémentaire à l'Etat du Valais pour ajouter la commune de Collombey-Muraz, c'est pas la commune de Collombey faites attention, sur ces prérogatives. Et puis l'autre question, c'était de savoir si on avait le personnel pour gérer ça. On a effectivement des problèmes avec le personnel. Vous savez qu'on a 3 candidats qui sont actuellement à l'école à Savatan, qui vont nous rejoindre début mars l'année prochaine, ce sera un renfort réel. Mais le plus gros problème qu'on rencontre à la police, c'est les problèmes de santé, chaque fois qu'une personne a un problème de santé. Maintenant, on a 3 collaborateurs qui sont arrêtés pour des raisons de santé,



depuis plus de 6 mois pour 2 collaborateurs et puis un récemment. Et ça c'est le plus gros problème qu'on rencontre. Maintenant, vous savez certainement qu'on avait à fin juin plus de 1000 heures supplémentaires à régler. Le Président nous a donné le mandat de régler cette histoire-là, sans apport économique de compensation. Ça se fait à l'encontre de la présence de nos collaborateurs sur la place de Monthey, mais on a essayé d'arranger ça sur des vacances, sur des périodes de juillet-août, où on a moins de risques et puis je crois qu'on a réussi à régulariser ça pour la fin de l'année. Et puis, c'est clair que ça fait partie du travail de la police, celle de la sécurité, peut-être qu'en gérant ce problème-là, ça va nous soulager d'autres soucis qu'on peut rencontrer, justement générés par la circulation excessive. On a eu tous ces problèmes, vous avez constaté, à travers la ville de Monthey, avec soit le chauffage à distance, soit la mise en place de la Petite ceinture, la mise en séparatif de l'Avenue de la Gare. C'est tout des problèmes qui viennent cumuler sur les soucis de la police, qui nous prennent énormément de temps. Egalement la construction de Trolietta. C'est quelque chose qui est derrière maintenant. On espère que rapidement le chauffage à distance soit réglé, de façon à ce qu'on n'ait plus ces problèmes liés à la circulation et qui soulage ainsi indirectement le service de police. J'espère avoir répondu à votre question. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Nous allons donc passer au vote. Nous avons une proposition de la commission de Gestion de ramener le montant de cette rubrique 113 506 01 à 0 et une proposition de la Municipalité de passer de 30'000 à 37'000. Vous confirmez Monsieur le Président ?

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Tout à fait.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. Bien, alors nous allons voter sur la proposition tout d'abord de la commission de Gestion, donc nous allons mettre l'une contre l'autre, d'abord, nous allons voter sur la proposition de la commission de Gestion et ensuite sur celle de la Municipalité.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous acceptez la proposition de la commission de Gestion de ramener ce montant de la rubrique 113 506 01 à 0, je vous demande de vous lever.

Merci.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous acceptez la proposition de la Municipalité de mettre ce montant à 37'000, je vous demande de vous lever.

Merci.

**La proposition de la commission de Gestion d'amender ce poste à 0 franc est acceptée par 32 voix contre 17 pour la proposition de la Municipalité.**

Nous poursuivons avec les pages 79, 80.

2 Enseignement et formation	Pages 81 à 82
3 Culture loisirs et culte	Pages 83 à 84

Oui, Madame Franz, la page 84.



### **Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Merci. La page 84, assainissement de la piscine découverte, étude, le compte 349 509 02. La commission de gestion s'est interrogée sur les études demandées pour l'assainissement de la piscine découverte et selon la réponse reçue, nous avons 150'000 francs pour l'avant-projet, 380'000 francs pour l'étude de détail. Les 150'000 francs avaient été demandés lors du budget 2013 et à ce jour 40'000 ont déjà été utilisés. Les résultats de cette première phase, appelée avant-projet, définissent la solution optimale sur le plan de la conception, de la planification et de la rentabilité, en d'autres mots le visage futur de la piscine découverte de Monthey. C'est pourquoi, le groupe Gauche plurielle trouve important qu'une présentation du projet, défini lors de cette première phase, soit faite au cours du premier trimestre 2014 devant le Conseil général. Nous attendons que lors de cette présentation, nous recevions également des informations sur la gouvernance de ce projet, le plan de financement, la participation communale au fonctionnement de cette nouvelle piscine, la réflexion sur la participation d'autres communes à ce projet, etc. De notre point de vue, ce n'est que lorsque le Conseil général aura les réponses à toutes ces questions, qu'il pourra efficacement se déterminer sur l'opportunité de lancer la seconde étude. Nous pensons donc qu'il serait plus adéquat que le Conseil municipal revienne devant le Conseil général avec une demande de crédit complémentaire, au moment où il présentera le résultat de la première étude et aura répondu à toutes les questions encore en suspens. C'est pourquoi, le groupe Gauche plurielle propose au Conseil général d'amender le compte d'investissement 349 509 02 et de le ramener pour l'instant à 0. Merci de suivre la proposition de la Gauche plurielle.

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Franz. La parole est à la Municipalité. Monsieur Tornare.

### **Intervention de M. Jean-Marc Tornare, Municipal en charge du dicastère Services industriels, Energies et Développement durable**

Messieurs les Présidents, Mesdames Messieurs, concernant le projet mentionné et les remarques de la Gauche plurielle, je voudrais faire en préambule quelques remarques. Il s'agit effectivement, compte tenu de la grandeur de l'investissement, de procéder en deux étapes, à savoir de faire une étude préliminaire, qui détermine à la fois la planification de l'investissement, mais surtout son montant dans une fourchette de plus ou moins 15%. Effectivement, nous sommes prêts à présenter cette étude au Conseil général ici, mais il s'agira en premier lieu au Conseil municipal de se prononcer sur l'ampleur de l'investissement et sur la planification aussi, puisqu'il en découle des incidences financières que vous pouvez bien imaginer. Il serait par contre regrettable d'arrêter l'étude de détail, puisque finalement c'est un trend qui est en cours et il y a une certaine urgence à réaliser cet investissement, puisqu'il a passablement traîné ces dernières années. Je rappelle ici que ça fait en tout cas 4 ou 5 années que ce projet est en cours et qu'il s'agit maintenant rapidement, tout d'abord pour des raisons techniques et de sécurité, que les premiers investissements qui touchent précisément à la sécurité des personnes et des installations, que le projet, l'investissement lui-même, démarre le plus vite possible et si c'est faisable en début 2015. Donc, je suis prêt bien sûr à venir présenter les détails de cet investissement, la gouvernance du projet, très rapidement au Conseil général, une fois qu'il aura été présenté au Conseil municipal, mais je demanderai instamment au Conseil général de ne pas bloquer le projet, de ne pas ralentir le projet et de faire en sorte que l'étude de



détail puisse avoir lieu et de maintenir ce montant de 380'000 francs dans le budget 2014. Je vous remercie.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Vous maintenez votre proposition Madame Franz ?

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Oui.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Alors, nous allons procéder au vote. Nous avons une proposition de la Gauche plurielle, d'amender cette rubrique 349 509 02 de 380'000 à 0, et une proposition de la Municipalité de maintenir ce montant à 380'000.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous acceptez la proposition de la Gauche plurielle, d'amender ce poste à 0 franc, je vous demande de vous lever, s'il vous plaît.

Merci.

Mesdames et Messieurs, si vous suivez la Municipalité, je vous demande de vous lever.

Merci.

**La proposition de la Gauche plurielle d'amender ce poste à 0 franc est refusée par 11 voix contre 40 voix pour la proposition de la Municipalité.**

Nous poursuivons avec la page 85.

4 Santé Page 86

5 Prévoyance sociale Page 87

Oui, Madame Chanton.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton (PLR)**

Messieurs les Présidents, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, Me référant à la planification financière 2014-2017, points 5.2 à 5.14, prévoyance sociale, je ne peux que remarquer le manque d'investissements prévu avant 2016 au plus tôt, concernant les structures d'accueil pour la petite enfance et regrette que le Conseil municipal ne place pas ce domaine comme priorité. En effet, les places vacantes deviennent difficiles à obtenir et le besoin de structures d'accueil pour les enfants est problématique. La Municipalité devrait être attentive à ces questions. J'ose espérer qu'au budget 2015, des investissements seront prévus dans ce domaine, afin de répondre à ce besoin croissant qui est de plus en plus une nécessité pour la population montheysanne. Merci pour votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. La parole est à la Municipalité. Monsieur Gilles Borgeaud.

**Intervention de M. Gilles Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enfance, Sports, Jeunesse et Intégration**

Oui Madame Chanton, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, On n'a pas oublié les structures de l'enfance. C'est-à-dire qu'on a, en 2011 sauf erreur, on a réalisé d'urgence une structure provisoire UAPE de 60 places, c'est vrai qu'elle arrive pleine en ce moment. Donc on aura un petit souci, mais on a planifié une structure d'accueil de 150 places dans le projet du Mabilon. Ce projet a pris un



petit peu de retard suite à des démarches administratives. On espère pouvoir réaliser cette structure en 2015 voire 2016. Actuellement, on est en procédure de mise à l'enquête du plan d'aménagement. Donc, on peut très bien modifier la planification financière 2014-2017, en avançant les montants liés à la structure d'accueil UAPE. Mais aujourd'hui, on n'a pas voulu le faire, étant donné qu'on n'a pas de date prévue pour le premier coup de pioche du Mabillon. Donc, c'est un peu pour ça qu'on a un peu retardé les investissements pour les structures d'accueil. Mais rassurez-vous, on est attentifs et puis on espère pouvoir répondre à la demande aussi pour l'année 2014-2015. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Borgeaud.

Nous poursuivons avec la page 88. Oui, Monsieur Pencherek.

**Intervention de M. Jeff Pencherek (PLR)**

Alors, ça concerne le 574 509 01, à la page 88. Alors chers collègues, des réflexions de projets de rénovation, d'agrandissement du home de personnes âgées, sont lancés depuis plusieurs années. Entre temps, la population monthaysanne augmente, vieillit et se retrouve dans des situations de prise en charge qui dépassent ce qu'elle est en droit de recevoir à notre époque. Monsieur Multone, quand allez-vous prendre vos responsabilités, passer à l'action et enfin concrétiser la rénovation, l'agrandissement de ce home, que nos aînés puissent finir leur vie avec dignité.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Pencherek. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Oui, Monsieur Colombara.

**Intervention de M. Marc Colombara, Rapporteur de la commission de Gestion**

Messieurs les Présidents, chers collègues, une question de la commission de Gestion, sur le même numéro de compte, en relation avec l'entité juridique indépendante de cette nouvelle entité.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce point ? Non. La parole est à la Municipalité. Monsieur Multone.

**Intervention de M. Christian Multone, Municipal en charge du dicastère Affaires sociales, 3<sup>ème</sup> Age et Santé**

Monsieur, Mesdames et Messieurs, Monsieur Pencherek, mes responsabilités je les prends, je les ai toujours prises et je suis toujours droit dans les bottes, vous me connaissez. Le montant de l'investissement concernant le home des Tilleuls était au plan quadriennal, lors de la séance du Conseil général il y a une année. Et au mois de janvier de cette année, il a été gelé, il a été gelé par le Conseil municipal. Si la commune de Monthey avait pu faire cet investissement comme il était prévu, je serais bien sûr le plus heureux des hommes. Mais, le problème vient de la capacité d'endettement maximal de la commune et à entendre certaines interventions ce soir, j'ai l'impression qu'il y a encore des Conseillers généraux qui n'ont pas bien compris. Donc pour en savoir plus sur le sujet, je vous renvoie à M. Coppey, c'est lui qui est en charge des finances. Pour ce qui me concerne, il me semble qu'il n'y a pas besoin d'avoir fait de grandes études, pour comprendre que la création d'une



entité propre, par exemple une fondation, une coopérative, une société anonyme, permet si elle est à même de s'endetter, de pouvoir contourner le problème et quand même pouvoir réaliser un home pour les personnes âgées. C'est à cela que nous nous attelons. Monsieur le Président vous a dit qu'on viendrait avec des propositions tout soudain. Il y a encore une séance de la commission qui est prévue la semaine prochaine et vous en entendrez parler dès le début de l'année prochaine. Je vous remercie.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui bien volontiers, prendre la parole pour dire effectivement que le dossier n'a pas, on joue sur les mots, mais n'a pas été gelé. Il est tout simplement sorti, parce que le Conseil municipal a souhaité des propositions sous forme de fondation. Effectivement, c'est une des priorités de la Municipalité et M. Multone, droit dans ses bottes, nous donnera une proposition, il l'a promis, au début de l'année prochaine.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Oui, Madame Desponds.

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Oui je m'excuse, s'agissant d'une fondation, on nous a dit dans la réponse qui a été fournie à la commission de Gestion, que ce serait une fondation, enfin on ne nous a pas parlé de fondation, mais qui serait propriété de la commune. Alors si c'est propriété de la commune et que la fondation qui est propriété de la commune emprunte, est-ce que c'est pas blanc-bonnet bonnet-blanc ? Alors, c'est ça la question de la commission de Gestion, c'est de voir en quoi, à moins qu'on trouve un mécène qui mette de l'argent dans une fondation, en quoi est-ce que ça va accélérer le dossier ? Parce que c'est notre souci, c'est que ce dossier n'avance pas et qu'on réfléchisse pendant 4 ans à la structure qu'on va donner à l'entité, plutôt qu'à aménager le Home des Tilleuls. Alors si vous pouviez un peu compléter votre réponse M. Multone.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Desponds. La parole est à la Municipalité. Monsieur Multone.

**Intervention de M. Christian Multone, Municipal en charge du dicastère Affaires sociales, 3<sup>ème</sup> Age et Santé**

J'aimerais pas qu'on commence à ergoter sur la solution qui n'est pas encore sur la table, Mme Desponds. Ça sera peut-être une fondation, ça sera peut-être une société anonyme, ça sera peut-être une coopérative. Si la Municipalité n'est pas à même de s'endetter en plus pour faire le bâtiment du Home des Tilleuls et qu'elle fait une société indépendante, comme une société anonyme ou une fondation, une société qui dépose elle-même ses comptes, et qui a la capacité de pouvoir investir elle-même, donc s'endetter elle-même, cette dette ne va pas se rajouter à la dette de la commune. Vous comprenez ça comme juriste ?

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Oui oui.



**Intervention de M. Christian Multone, Municipal en charge du dicastère Affaires sociales, 3<sup>ème</sup> Age et Santé**

Vous avez compris ? Et ben tout le monde est content, merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Multone. Oui, Madame Desponds, vous voulez reprendre la parole ?

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Je vais quand même répondre. Bien sûr qu'on peut créer une société anonyme, mais il va falloir mettre des actions. Et puis si c'est la commune qui les met, il faudra des sous pour les mettre les actions. Donc, je veux dire, vous pouvez continuer à me prendre pour une imbécile, mais ça va quand même pas marcher, il va quand même falloir nous expliquer où on trouvera les sous.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Desponds.

**Intervention de M. Christian Multone, Municipal en charge du dicastère Affaires sociales, 3<sup>ème</sup> Age et Santé**

Que ça soit bien clair entre nous Mme Desponds, je ne vous prends pas pour une imbécile. La société anonyme va avoir un capital, ce capital il peut être apporté par exemple par du terrain et par des bâtiments existants. Sur la base de cet apport, on peut s'endetter pour construire la suite. Vous m'avez compris, tout le monde est content. Je vous remercie.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Multone.

Nous poursuivons avec le point

6 Trafic

Page 89

Monsieur le Rapporteur de la commission de Gestion, je vous passe la parole.

**Intervention de M. Marc Colombara, Rapporteur de la commission de Gestion**

Monsieur le Président, chers collègues,  
Là aussi une petite question de la commission de Gestion en relation avec l'aménagement de l'Avenue de l'Europe. Monsieur le Président en a parlé brièvement avant, mais entre l'Avenue de l'Europe, Place centrale, parking Magnin, si la Municipalité souhaite développer un peu plus le sujet.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Colombara. La parole est à la Municipalité. Monsieur Cottet.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Travaux publics, Mobilité et Environnement**

Monsieur Colombara, j'ai été un tout petit peu interpellé par la dernière phrase effectivement du rapport de la commission de Gestion, qui dit qu'aucune solution définitive ne paraît avoir été arrêtée. Aujourd'hui, l'Avenue de l'Europe, la mise à l'enquête est en force. Il y a 15 jours, la Municipalité a approuvé le plan de la signalétique. Vous savez qu'en fait c'est la commission cantonale de la signalisation



routière, qui met à l'enquête et qui donne surtout son préavis. Nous avons voulu également recueillir l'avis de notre police municipale, ce qui a été fait. Tout ça pour vous dire que les travaux ont déjà commencé, vous voyez déjà un nœud tout près d'ici, entre le croisement de l'Avenue de la Gare et puis l'Avenue de l'Europe. Les travaux ont été mis en soumission, adjugés, le budget est octroyé déjà sur cette année, je ne pense pas qu'on commencera encore sur les 15 jours qui nous restent, mais tout ça pour vous dire que ça avance. Maintenant, il y a une remarque qui est tout à fait légitime et qui dit qu'on ne pourra pas reporter le trafic de la Place centrale sur l'Avenue de l'Europe, bien évidemment. On en a déjà parlé je crois lors du dernier Conseil ici, l'Avenue de l'Europe aujourd'hui subit un trafic plus important que la place centrale, qui est de l'ordre de 15'000 véhicules/jour et je vous rappelle encore une fois que la Place centrale, c'est notre unique route cantonale pour l'instant, donc il faudrait au préalable classer ou déclasser la route communale de l'Europe pour la classer en route cantonale. C'est un des scénarios, mais on ne pourra pas clairement doubler le trafic, il faudra auparavant mettre en place des mesures, pour éviter que les gens viennent au centre-ville par ces entrées nord et sud en voiture, ça je crois que c'est la première chose. C'est un des scénarios, mais il y en a d'autres du côté de la rue des Saphirs, vous l'avez vu dans les plans directeurs que Daniel nous a présentés il y a quelques semaines ici, il y en a d'autres du côté de Clos-Donroux également avec des trémies qui passent respectivement sous le Tonkin et qui rejoignent la route cantonale à la hauteur de Collombey. C'est pour l'instant une série de mesures qui sont proposées, mais il y a pas une possibilité aujourd'hui de reporter intégralement le trafic de la place centrale sur l'Avenue de l'Europe bien évidemment. Je ne sais pas si vous avez encore d'autres questions. Je suis à disposition.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Cottet.

Nous sommes toujours à la page 89. Pages 90, 91.

7 Environnement

Pages 92, 93, 94

Oui, Monsieur Parvex.

**Intervention de M. Dominique Parvex (GP)**

Au sujet du numéro 751 509 05, si on compare les deux budgets 2013 et 2014, il y a des montants quasi identiques là pour un projet d'enquête, de procédure pour la Vièze, 140'000, 150'000. Par contre au point suivant 751 661 05, on avait au budget 2013 une subvention du canton de 113'000 francs et cette année on n'a absolument rien du tout. Alors qu'est-ce qu'il en est de cette subvention ? Et puis, en rapport avec ces deux écritures, à la p. 138, il est mentionné qu'il y a des autres partenaires dans ce projet, alors est-ce qu'on peut connaître la répartition des coûts entre la commune, le canton, et puis là comme il est fait mention des CFF et le site chimique, puisqu'il y a le Terminal qui est concerné?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Parvex. La parole est à la Municipalité.



**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui, merci Monsieur le Président. Monsieur Parvex, écoutez, votre question est judicieuse. On aura de gros investissements dans le cadre de cette rénovation Vièze, là on n'est que dans la procédure d'étude. Effectivement, la question se pose, pourquoi on n'a pas mis en 2014 les recettes provenant notamment des subsides de l'Etat. Je vous propose de faire un petit topo, soit par écrit, soit à la prochaine séance. C'est extrêmement intéressant de voir l'ensemble de la planification. Il faut savoir qu'on avance dans la procédure. Le souhait, c'est qu'au mois de mars 2014 ou puisse mettre à l'enquête le plan d'aménagement de la Vièze et les mesures à prendre, notamment liées au Pont rouge et à la modification du pont CFF, en parallèle avec la construction du pont pour le Terminal. Je n'ai pas la réponse aujourd'hui, donc je vous propose d'y revenir plus en détails lors d'une prochaine séance.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

Toujours à la page 94. Page 95.

8 Economie publique

Page 96

Oui, Monsieur Puipe.

**Intervention de M. David Puipe (PLR)**

Monsieur le Président du Conseil général, Messieurs les Municipaux, Mesdames Messieurs les Conseillers, je souhaite questionner M. Stéphane Coppey, à propos du compte 840 565 01 à la p. 96, fonds « encouragement à l'économie ». Mentionné dans le budget 2014 dans les comptes d'investissement avec un investissement de 10'000 francs et présentant un solde au 31 décembre 2012 de 559'734.40 francs. Ce dernier est doté d'un capital exploitable intéressant. Une planification financière des encouragements à l'économie à venir existe-t-elle ? La Municipalité s'est-elle déjà récemment penchée sur ce sujet afin de débattre de l'utilisation de ce compte ? En fonction de la réponse offerte, je me réserve le droit de soumettre un postulat portant sur l'utilisation de ce compte, lors de la prochaine session du Conseil général. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Puipe. Monsieur Coppey.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui M. Puipe, effectivement, il y a une commission qui n'a pas encore formellement été désignée au sein du Conseil municipal, c'est la commission Promotion économique. Pourquoi ? Parce que je souhaitais vraiment mettre l'accent sur cette commission, voir comment on pouvait l'organiser avec les différentes structures qui existent sur Monthey, entre Gessimo, entre une promotion qui existait préalablement. Donc, on est en train de finaliser au Conseil municipal et j'espérais que cette nouvelle commission puisse exercer son activité à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, ça risque d'être à partir du 1<sup>er</sup> mars prochain. C'est très volontiers que je vous ferai part de la nouvelle structure. C'est effectivement un fonds important, un fonds utile pour notre promotion économique. Il faut savoir que c'est au cas par cas que l'on peut l'utiliser. On a décidé en 2014, pour des raisons



budgétaires, de réduire à 10'000 par rapport aux derniers investissements, mais ce montant de l'ordre d'un peu plus de 500'000 francs effectivement existe et on souhaite l'utiliser pour attirer de nouvelles entreprises. Il faut savoir que des investissements se font, j'y reviendrai aussi peut-être plus en détails dans le cadre de BioArk. Le Conseil municipal a pris une décision de principe extrêmement importante pour la construction de BioArk 2, et notamment par rapport au remboursement du prêt accordé par l'Etat de 3 millions à rembourser sur 15 ans, mais j'y reviendrai peut-être en détails lors d'une prochaine séance également.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président.

Pages 97, 98.

9 Finances et impôts Page 99

Nous avons terminé avec le compte des investissements.

Nous prenons maintenant le

Tableau des investissements Pages 100 à 104

Est-ce qu'il y a une question ? Non.

Bien, nous avons terminé avec le compte des investissements. Nous prenons maintenant les

Commentaires Pages 105 à 148

Pas de questions ? Nous avons donc terminé avec l'étude du budget 2014. Nous passons au débat final et la parole est au Conseil général. Est-ce qu'elle est demandée ? Non.

Nous passons donc directement au vote du budget 2014.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous approuvez le budget 2014 et si vous autorisez le Conseil municipal à contracter le cas échéant de nouveaux emprunts, je vous demande de vous lever. Merci.

**Le budget 2014 est donc approuvé à l'unanimité.**

Nous passons maintenant au vote sur le coefficient d'impôt. La Municipalité et la commission de Gestion proposent le taux de 1.20. Je sou mets donc cette proposition au vote.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous acceptez de fixer le coefficient d'impôt à 1.20, je vous demande de vous lever. Merci.

Si vous refusez, je vous demande de vous lever.

Si vous vous abtenez, je vous demande de vous lever.

**Le coefficient d'impôt est donc fixé à 1.20, avec 51 voix pour.**

Et puis, nous passons au vote sur le barème d'indexation. Le Conseil municipal et la commission de Gestion proposent de maintenir le barème d'indexation à 160. Je



vais donc soumettre ce barème d'indexation au vote. Pour simplifier la tâche, je vais vous demander est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non.

**Je considère que le barème d'indexation est fixé à 160 à l'unanimité du Conseil général.**

Pause de 10 minutes

Nous passons maintenant au point 3 de l'ordre du jour

**3. Modification partielle du plan d'aménagement local avec le règlement communal des constructions et des zones et du plan d'aménagement détaillé « FAMSA SA » sur les sites de « Champ Bernard » et des « Ilettes »**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Concernant ce point, nous avons reçu un Message du Conseil municipal daté du 4 novembre 2013, en même temps que la convocation pour la séance de ce soir. La commission Edilité et Urbanisme a rédigé un Rapport adressé à tous les Conseillers généraux et j'en profite de remercier son Président, son Rapporteur et ses membres pour leur travail. En préambule, je tiens à relayer une précision du Secrétaire municipal suite à une question de la cheffe de groupe de la Gauche plurielle. Il s'agit bel et bien de l'article 130 et non 131 du RCCZ, qui est concerné par cette modification. Je me permets de citer un extrait de son message. « Il y a donc eu une coquille qui s'est glissée dans les documents et lors du dépôt de la requête par FAMSA. Cette erreur de transcription n'a pas de conséquence sur la demande de modification matérielle de FAMSA. La correction du numéro d'article sera apportée lors de la décision du Conseil général. Puis elle sera également réglée par le fait que la décision du Conseil général sera affichée au pilier public et au Bulletin officiel. De plus, la décision d'homologation du Conseil d'Etat confirmera la modification de l'article 130 RCCZ, relative à la zone d'exploitation et de dépôt de matériaux. » Voilà, il me semblait important de clarifier cet élément avant l'ouverture de la discussion sur l'entrée en matière et je crois que le Municipal Moulin aussi apportera quelques corrections par rapport aux documents que la Municipalité nous a fournis. Les documents de référence sont les suivants : modification de l'article 130 du RCCZ, modification (projet) cahier des charges n°9, modification (Conseil municipal) cahier des charges n°9, extrait du PAZ, dossiers de plans du PAD modifié et rapport article 47 OAT. Nous allons procéder de la manière suivante comme habituellement, d'abord l'entrée en matière et en cas d'acceptation de cette dernière, à la discussion de détail et enfin au vote.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Monsieur Nicolas Défago.

**Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)**

Messieurs les Présidents, Mesdames Messieurs, chers collègues,  
Le groupe PLR a pris connaissance du Message du Conseil municipal et de ses annexes, ainsi que du Rapport de la commission Edilité et Urbanisme, que nous remercions pour son travail. La société FAMSA SA a déposé une demande de modification partielle, pour la réglementation communale qui est en force à ce jour, afin de pouvoir entreprendre le développement d'une activité de stockage de



matériaux, en aménageant une décharge contrôlée pour matériaux inertes au lieu-dit « Champ-Bernard ». Ce projet intervient dans le processus général de restitution du site. Le remblayage progressif de l'excavation de l'installation participe au processus de renaturalisation du lieu. La création d'une décharge implique donc une modification partielle du changement d'affectation des zones et du règlement communal des constructions, ainsi qu'une modification partielle du plan d'aménagement détaillé FAMSA.

Nous prenons acte que les dernières oppositions ont été levées par le Conseil municipal en séance du 4 novembre 2013.

Nous fondant sur le Rapport et la conclusion de la commission Edilité et Urbanisme, que ce projet ne souffre d'aucune irrégularité.

Tenant compte de la déclaration écrite du 3 juillet 2013 de FAMSA SA, relative à l'absence de stockage d'amiante sur le site, ainsi que la modification du cahier des charges n°9 décidée par le Conseil municipal selon le détail suivant :

- Le stockage d'amiante, de matériaux amiantés n'est pas autorisé.
- L'exploitant de la décharge instaurera dans son processus de réception des déchets, l'obligation de transmettre soit une déclaration de l'entreprise de démolition certifiant l'absence d'amiante dans les matériaux à mettre en décharge, soit un certificat de désamiantage des matériaux de démolition et/ou un diagnostic amiante établi avant la démolition de toute construction réalisée avant 1991.

Le groupe PLR soutiendra la demande formulée par le Conseil municipal pour toutes les raisons évoquées dans son Message.

Nous acceptons l'entrée en matière. Merci pour votre attention.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Nicolas Défago. Monsieur Calamo.

#### **Intervention de M. Joseph Calamo (PDC)**

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Notre groupe a étudié avec une grande attention le projet de modification partielle du plan d'aménagement local, avec le règlement communal des constructions et des zones et du plan d'aménagement détaillé FAMSA SA sur les sites de Champ Bernard et des Ilettes, ainsi que le Rapport de la commission Edilité et Urbanisme, qu'il tient à remercier pour son travail. Le groupe DC estime qu'il est très judicieux de procéder à l'aménagement d'une décharge contrôlée de matériaux inertes sur des secteurs où l'extraction de matériaux est achevée et de procéder ainsi à un important remblaiement, qui s'étale sur plusieurs décennies, car ces déchets dits inertes ne détériorent pas les matières avec lesquelles ils entrent en contact et n'entraînent donc aucune atteinte à l'environnement ou à la santé humaine. Nous relevons avec intérêt qu'une grande partie des déchets sera acheminée par le tapis roulant Ilettes/Champ-Bernard, qui possède une capacité très importante. Car il convient effectivement de limiter au maximum la traversée de la ville de Monthey et du coteau de Choëx par les camions, pour des raisons évidentes de sécurité sur des tronçons fortement habités.

Le groupe DC accepte l'entrée en matière.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Calamo. Monsieur Raboud.



**Intervention de M. Damien Raboud (EPM)**

Messieurs les Présidents, chers Municipaux, chers collègues,  
Notre groupe entre en matière concernant la modification partielle du plan d'aménagement et remercie FAMSA SA pour le sérieux et le professionnalisme dont ils ont fait preuve à l'égard de la commission BU. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Raboud. Madame Bezat.

**Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)**

Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux, chers collègues,  
Le groupe Gauche plurielle a analysé en détail les modifications proposées du plan de zones, de son règlement et du plan d'aménagement détaillé du secteur Ilettes-Champ-Bernard-Freneys. Nous avons pu disposer des divers documents relatifs à ce dossier, notamment la convention et l'avenant signés sous réserve par les organisations environnementales et nous saluons les échanges entretenus tant avec la FAMSA qu'avec le service Urbanisme et Bâtiments.

Comme d'autres formations, notre groupe entend bien les arguments présentés en faveur d'une décharge de matériaux inertes, notamment les besoins exprimés par le plan directeur cantonal. Bien sûr, nous pouvons comprendre que dans notre canton, de nombreux chantiers puissent nécessiter des lieux de stockage pour leurs déchets inertes. Que ce soit l'A9 ou Rhône 3, les travaux ne manquent pas. D'ailleurs, le rapport selon l'article 47 de l'OAT, je cite « dans le pire des cas, les matériaux inertes produits dans le Haut-Valais devront être acheminés dans le Chablais valaisan ». C'est piquant, vous ne trouvez pas ? Et c'est justement là en matière de transports, que réside la principale inquiétude de notre groupe. Bien sûr, nous ne sommes pas enchantés d'apprendre que selon l'ordonnance sur le stockage des déchets, la DDMI de Champ-Bernard admettra outre les déchets de chantiers, des matériaux inertes et des résidus vitrifiés susceptibles de contenir de faibles quantités de métaux lourds, tels le plomb ou le cadmium. Sur ce point néanmoins, nous ne serons pas plus rigides que les organisations écologiques et nous ferons confiance au canton dans l'exercice de sa haute surveillance.

Donc ce qui nous préoccupe, ce sont bien les nombreux allers et retours de camions, 26 par jour, comme nous l'apprend la commission Edilité et Urbanisme dans son rapport. Nous sommes inquiets, car tout cela se passe sur une petite route, dont les différents tronçons sont fortement habités. Une route étroite où circulent des vélos et de nombreux piétons, en particulier des enfants. Notre groupe s'allie aux riverains pour exprimer son inquiétude face à ce trafic. Il demeure peu convaincu par la lettre adressée aux chauffeurs de poids-lourds qui leur demande d'être attentifs aux conditions dans lesquelles ils circulent. De ce fait et dans un souci d'efficacité, le groupe Gauche plurielle demande à la Municipalité ainsi qu'à la FAMSA d'édicter un règlement, visant à éviter autant que possible les heures concernées par les bus de ramassage scolaire.

En espérant que vous prendrez en compte notre demande, le groupe Gauche plurielle accepte l'entrée en matière.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Bezat. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Municipal Moulin.



**Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Aménagements, Bâtiments et Urbanisme**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,  
Je vois que le regard commence à tomber, après une session concernant le budget, donc je vais être bref, j'ai pas pris de papiers avec moi. Juste pour revenir sur ce fameux article 130, effectivement une erreur ou une coquille s'est glissée là-dedans. Juste pour rappel, en 2001, lorsque le canton a validé ça, en date du 7 février plus précisément, c'est effectivement l'article 130 qui était concerné. Entre deux, c'est vrai que nous n'avons pas eu le suivi, ou du moins nous n'avons pas suivi ça, nous en sommes désolés, mais nous procéderons à toutes les corrections nécessaires à cet effet. Juste 2-3 mots pour revenir et ensuite répondre aux questions bien évidemment qui ont été discutées ce soir.

Pour rappeler que l'Etat du Valais a pour la partie francophone du canton uniquement 3 décharges à l'heure actuelle et qu'après une étude qui a duré quelques années, notamment avec l'appui du service de l'environnement, le quartier de Champ Bernard et les Ilettes était à priori le plus approprié avec 100'000 m<sup>3</sup> à disposition, ce qui représenterait pour environ 50 ans de rebouchage. Historiquement, la concession qui a été délivrée à la FAMSA avec l'autorisation de l'Etat et la commune, a demandé de travailler d'abord sur la partie Champ-Bernard et ensuite un peu derrière. La partie de Champ Bernard est quasiment plus utilisée, si ce n'est que pour du gravillon. FAMSA traite environ 70'000 tonnes de ballastes de chemins de fer et fournit 30% des compagnies de chemins de fer suisses, y compris les CFF sur l'ensemble du territoire, et 400'000 tonnes de gravillon pour l'ensemble des routes. Donc, ce sont toutes des données qui nous ont été fournies, surtout lorsqu'on peut en plus de ça observer toute la documentation qui a été faite, notamment avec certains organismes environnementaux. Sur ce, le PAD, le règlement communal et le PAL, donc c'est toutes ces documentations que vous avez reçues en attache, prévoient uniquement de pouvoir conserver des matériaux qui seraient des déchets provenant de ces ballastes, raison pour laquelle nous devons procéder à tous ces changements.

Au niveau de la circulation des camions, c'est 230 camions par année en plus, uniquement pour le remblayage de ces 100'000 m<sup>3</sup>. Ces 230 camions annuels, ça représente un camion par jour, et dans ces 230 camions annuels, nous n'avons pas déduit ceux qui étaient prévus pour les transports d'amiante, c'est-à-dire qu'on va arriver en moyenne à un camion environ par jour en plus de ce qui existe. Je veux juste rappeler également, il y a quelques années, avant que ce fameux tunnel existait entre les Ilettes et Choëx, pour ceux qui habitaient Choëx à l'époque, dont j'en faisais partie, c'est un bien plus grand nombre de camions qui passaient, toutefois cela ne veut pas dire qu'on ne veut pas faire attention à ça.

Vous avez pu le voir également, il y a eu 51 oppositions. Ces opposants ont été rencontrés le 29 mai de cette année à la Maison du sel, avec le Directeur de FAMSA, le Président du Conseil d'administration Steiner, ma Cheffe de service, il y avait même le Président de la commission Edilité et Urbanisme et moi-même. Nous avons répondu à toutes ces demandes, ces attentes, toutes ces questions.

Bien évidemment que la route de la Fin, donc c'est la petite route qui se termine pour aller vers la gravière, qui est après une route cantonale, ce qui nous pose d'autres difficultés, pose quelques problèmes, car ces dernières années il y a eu quelques constructions de villas, il y a des petits enfants qui vont à l'école, qui vont prendre le bus dans le contour un peu plus bas, et ce sont bien évidemment des



choses qui nous préoccupent. Certes une lettre au chauffeur ne va pas changer le tout, ça, ça me paraît bien évident.

Il est également important de vous dire que nous avons écrit à l'Etat du Valais, pour qu'ils puissent mettre en œuvre le plan qui était prévu dans ce quartier, notamment dans ce contour, pour sécuriser. D'autre part, avec les Travaux publics, il y a un autre projet qui existe, notamment de pouvoir faire sur toute la longueur de la route de la Fin, une bordure qui est de l'ordre d'un mètre de large, qui permette aux piétons de pouvoir passer en toute sérénité, y compris pour les enfants en bas-âge et avec en plus de ça un éclairage. La problématique, c'est que ces fameux propriétaires qui se disent bien évidemment soucieux de la sécurité de leurs enfants, certains ne veulent pas non plus nous laisser passer sur leurs parcelles pour aller faire ça. Donc, on est en train de régler ça, on a promis de s'y atteler, on a fait le nécessaire auprès de l'Etat. Je crois pas que j'ai pu donner le courrier qui avait été envoyé à l'Etat du valais à ce sujet-là. Mais c'est quelque chose sur lequel on va travailler de manière très sûre et certaine.

Je veux revenir sur un autre point, d'ailleurs je suis surpris qu'on me l'ait pas soulevé ce soir. Vendredi ou samedi passé à RTS au journal de 19h30, donc normalement quelque chose de fortement vu, j'avais préparé ma réponse, il y avait un cas d'amiante, où un chauffeur poids-lourds d'une entreprise bien valaisanne, donc martigneraine même, a dénoncé certaines pratiques au niveau du contrôle. A cet effet, le lundi matin à 07h30 pour les militaristes puristes, j'ai pris contact avec M. Luis Ricardo pour vraiment avoir des confirmations de la manière des contrôles, de telle manière à ce qu'on fasse les choses correctement avec l'amiante ou les déchets amiantés. Il s'avère qu'à partir d'un certain tonnage, le téléphone sera systématique entre les Ilettes et puis l'entreprise qui aura délivré le certificat. Parce qu'il semblerait que dans le cas qui concerne la décharge de St-Triphon, qui autorise d'ailleurs les déchets amiantés, il y ait eu des faux dans les documents qui ont été établis, non pas par les bureaux qui ont fait ces documents, mais par contre par des entreprises ou des entrepreneurs de construction. J'ai demandé par conséquent à M. Luis Ricardo de faire le nécessaire, c'est-à-dire qu'en cas de doute et de moindre doute, un téléphone et un contact soient pris au préalable avant d'accepter les déchets qui seront menés, de telle manière qu'on n'ait vraiment pas de souci de ce côté-là. D'autre part, Luis Ricardo a formé deux de ses techniciens, un ingénieur et lui-même, dans la détection de produits amiantés et surtout dans le traitement de ces produits, de telle manière que les gens qui seront face à eux auront vraiment les qualités requises afin de régler ce problème-là. Donc, un tas de démarches sont vraiment faites pour vraiment arranger la chose.

Et l'objectif au final c'est que cette gravière qu'on voit de très très loin, parce qu'on a l'habitude pour les gens qui viennent du canton de Vaud de nous parler de nos cheminées, mais on a également ce gros trou dans la montagne qu'il serait bon de pouvoir compléter avec des matières qui ne soient pas trop nocives. On ne peut jamais exclure le risque 0, je crois que même lors de la commission Edilité et Urbanisme, Luis Ricardo a été très clair à ce sujet-là. Il y a un degré de tolérance, qui est de l'ordre de 2 à 3%, en tout cas son estimation. Et d'autre part, de nouveau pour ces problèmes de circulation tout ça, il y a également un contrôle qui se fait notamment avec les bons de livraison des camions, ça se fait à l'heure actuelle déjà, de telle manière à ce que le quota qui a été ordonné et qui existe déjà dans le plan qui est en cours et en vigueur actuellement ne soit pas dépassé. Alors bien évidemment, je réponds encore à d'autres questions s'il le faut. Je ne sais pas.



**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. On va voter sur l'entrée en matière. Après, nous aurons de toute façon la discussion de détail.

**Intervention de M. Daniel moulin, Municipal en charge du dicastère Aménagements, Bâtiments et Urbanisme**

Alors, je voulais juste profiter de remercier encore la commission Edilité et Urbanisme et puis le groupe la Gauche plurielle pour cette coquille qui nous est ressortie et qui va nous permettre de corriger et de ne pas faire d'erreur et vous remercie d'ores et déjà.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non.

**L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité.**

Nous passons maintenant à la discussion de détail puis au vote.

Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Pas de prise de parole. Je clos donc la discussion de détail donc pour passer directement au vote.

Je vous rappelle que l'acceptation finale se fait en principe en deux lectures. Les modifications sont acceptées définitivement en première lecture, si elles obtiennent la majorité des 2/3 des membres présents. Nous sommes 54 membres présents ce soir, la majorité des 2/3 s'élève donc à 36.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, si vous ratifiez les décisions suivantes, soit : d'approuver la modification partielle du plan d'aménagement local et du règlement communal des constructions et des zones planifiant l'activité d'une décharge contrôlée de matériaux inertes au lieu-dit « Champ-Bernard » ; d'accepter la nouvelle teneur de l'article 130 RCCZ « zone d'extraction et de dépôt de matériaux », dans ce sens qu'il permet l'aménagement d'une décharge contrôlée de matériaux inertes sur les secteurs où l'extraction de matériaux est achevée ; d'admettre la teneur du nouveau cahier des charges n°9, Secteurs « Ilettes, Champ-Bernard, Freneys » - Carrière FAMSA article 103, « zone à aménager », dans ce sens qu'il délimite les secteurs de dépôt de matériaux inertes, organise les transports de matériaux et planifie par étape l'évolution de la décharge DDMI ; de ratifier la position du Conseil municipal du 4 novembre 2013 au sujet de l'absence de stockage dans la DDMI d'amiante / de matériaux amiantés ; de valider le texte à rajouter au cahier des charges n°9, relatif au processus de contrôle dans le centre de tri de l'absence de matériaux amiantés et finalement, d'approuver la modification partielle du plan d'aménagement détaillé « Famsa SA » sur les sites des « Ilettes » et « Champ-Bernard », réglant la mise en œuvre de la DDMI selon les plans techniques datés du 20 octobre 2011, je vous demande de vous lever.

Merci.

Si vous refusez tout ceci, je vous demande de vous lever.

Si vous vous abstenez, je vous demande de vous lever.

**Ces décisions sont donc ratifiées avec 52 voix pour, donc à la majorité des 2/3 des membres présents du Conseil général, 0 voix contre et une abstention.**

Nous passons maintenant au quatrième et dernier point de l'ordre du jour



#### **4. Divers**

##### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

La parole est au Conseil général. Oui, Madame Franz.

##### **Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Une petite question. Je l'ai déjà posée en début du Conseil général. Je me répète un peu pour certains. Je demande que le Conseil général vote sur ma proposition de changement de date pour le Conseil général, de passer du 3 novembre au 10 novembre. Tout ça pour la paix des familles et des vacances scolaires. Merci.

##### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Alors, je vous propose de traiter ça dans le cadre du Bureau du Conseil général. Nous ne pouvons pas voter sur un objet qui n'est pas mis à l'ordre du jour, Madame Franz.

##### **Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Ah bon, ben c'était réglé comme ça en une fois, c'est dommage.

##### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

J'applique notre Règlement. Mais nous traiterons ça dans le cadre du Bureau et nous apporterons une réponse. Monsieur Défago.

##### **Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)**

Moi ça me dérange pas de voter si les autres Chefs de groupe sont aussi d'accord, mais j'aimerais dire que lors de cette séance nous étions quand même 3 chefs de groupe à vouloir maintenir les dates, donc je suis un peu surpris de la demande aujourd'hui de la Gauche plurielle, vu que la décision a été prise avec le Bureau. Voilà.

##### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Sylvain Défago. Monsieur Pencherek.

##### **Intervention de M. Jeff Pencherek (PLR)**

Monsieur Rouiller, en séance du Conseil général du 23 septembre, à la réponse à la question de M. Lou-Janvier Delacoste, portant sur l'amélioration de la sécurité à Monthey, vous avez répondu texto : « réflexion avec différents partenaires pour trouver des solutions autres que la répression pure et dure, qui ne fait que déplacer le problème ailleurs sans le résoudre ». Que Monthey devienne une ville avec la tolérance zéro et pousse ailleurs ces personnes qui sèment la zizanie, on s'en fout, ce n'est pas notre problème à nous Montheyensans et d'ailleurs les autres communes peuvent aussi avoir la tolérance zéro. Ces individus iront encore ailleurs, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'ailleurs pour ces quelques noctambules qui ne respectent pas le domaine public, ne respectent pas les autres honnêtes citoyens. Enfin, ceux qui ont envie de faire la fête le pourront, sans ces trouble-fêtes. Alors, Monsieur Rouiller, donnez l'ordre à vos collaborateurs, à Madame le Commandant Violaine Martinella-Grau et ses collègues, que nous Montheyensans, Montheyennes, ne désirons plus ces perturbateurs, qu'il y ait un règlement, des lois, qui doivent et seront respectés par tous, non pas dans des éventuels objectifs 2014 ou bien plus tard, mais dès maintenant, de suite, pas demain, mais ce soir encore.



Votre mission de votre dicastère Sécurité sur le site internet de la commune, je ne vais pas vous le relire, mais passer rapidement en diagonale les 2 premiers articles :

1. Maintenir l'ordre, la tranquillité ; veiller à la sécurité publique.
2. Veiller à l'observation de la législation et des règlements communaux.

Alors Monsieur Rouiller, qu'attendez-vous pour dire à vos policiers que effectivement Monthey sera la ville tolérance zéro ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

C'est une autre question ?

**Intervention de M. Jeff Pencherek (PLR)**

C'est une autre question effectivement. J'ai besoin d'une explication. En date du mercredi 20 novembre dernier à 11h42, j'ai appelé police secours au 024 475 75 75, puisqu'il y avait du grabuge sur la place du Marché. La réponse donnée par l'agent de police qui m'a répondu, je cite : « J'ai personne sous la main. Je ne peux t'envoyer personne ». Pouvez-vous me donner une explication comment et pourquoi 20 minutes avant midi il n'y a personne de plus pour un déplacement d'une vingtaine de mètres à pied depuis le poste de police ? Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Pencherek. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Fracheboud.

**Intervention de M. Christian Fracheboud (PLR)**

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, chers collègues, le M Central est maintenant terminé et mis en exploitation. Lors de l'élaboration du projet, une liaison était prévue avec le Market. Selon nos informations, le contrat de location de la Coop arrive à échéance et est en cours de négociation. Une liaison M Central – le Market dynamiserait certainement le centre commercial complet. Quelle est la situation par rapport à ce dossier ? Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Fracheboud. La parole est toujours au Conseil général. Elle n'est plus demandée. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur Rouiller.

**Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Oui, Monsieur Pencherek. J'ai pris note de vos remarques. Je m'informerai, parce que de dire « on m'a répondu ça », je peux rien vous dire de plus ce soir. Je suis assez étonné, certainement qu'il y avait quelque chose de plus grave que votre intervention puisque vous savez qu'on intervient en fonction des priorités, comme à l'hôpital, je m'imagine que c'est ça. Maintenant, vous me donnez une date, une heure, je découvre, c'est tout ce que je peux vous dire. Maintenant, pour ce qui est du reste de la sécurité, on fait tout ce qu'on peut au maximum, j'en ai encore parlé ce soir en séance du Conseil municipal. On a des prédateurs sur la Place de Monthey et puis quand ils sont remisés au chaud, on n'a pas trop de problèmes, dès qu'ils sortent ça redémarre, ils font des émules. Et puis, on cherche à les coincer au maximum et puis voilà quoi. Ma foi, on fait tout ce qu'on peut. Je vais demander des rapports spécifiques sur les questions que vous avez posées là et



puis je vous répondrai la prochaine fois, mais faire ce soir c'est un peu juste. Et les objectifs de 2014 c'est clair qu'ils sont évidemment ceux de la sécurité.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Rouiller. Encore une question concernant le M Central, Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui, merci Monsieur le Président. Monsieur Fracheboud, vous avez tout à fait raison, le souhait de la Municipalité était dans le temps de relier M Central non seulement avec la Verrerie Migros, mais également avec le Market. C'eût été judicieux, je pense on aurait pu dynamiser à la fois cette infrastructure, mais également créer un lien plus important avec le centre-ville. Il faut savoir que les servitudes en faveur de la commune ont été inscrites, donc nous avons toujours la possibilité d'effectuer un tel passage entre les deux infrastructures, néanmoins il faut bien évidemment avoir l'accord des propriétaires du Market et c'est toute la difficulté. Moi, je les ai rencontrés durant le printemps, je crois que c'était au mois de mars. On n'a pas pu avoir leur accord, non seulement ça, mais à juste titre, vous l'avez souligné, il y a même eu l'absence d'accord avec la Coop et Coop a effectivement résilié son contrat de bail pour le printemps prochain, au mois de mai prochain. Donc, c'est un grand souci, nous sommes en discussion avec Coop pour essayer de leur trouver nouveaux locaux, pour nous c'est important d'avoir une telle enseigne au centre-ville. Mais voilà, je ne peux pas vous dire plus pour l'instant. Une chose est sûre c'est que nous avons les servitudes sur le M central pour ce passage, à nous à essayer de convaincre les propriétaires que ça serait un plus pour la ville, mais aussi pour eux j'imagine.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Est-ce qu'il y a encore une question dans la salle ? Non. Alors Mesdames et Messieurs, nous arrivons au terme de cette dernière séance 2013 du Conseil général. Je tiens à remercier sincèrement mes collègues du Bureau, les Chefs de groupe ainsi que l'ensemble des élus pour leur travail. J'adresse également un merci tout particulier à la Chancellerie pour sa précieuse collaboration. Merci encore d'apporter toutes vos interventions écrites à notre Secrétaire et principalement les questions posées dans les divers. Pour ceux qui n'ont pas encore répondu à la consultation sur la réception des documents sous forme informatique, je vous remercie de passer aussi vers nous. Avant de lever cette séance, permettez-moi de vous souhaiter, ainsi qu'à l'ensemble de vos familles, d'excellentes fêtes de fin d'année et une merveilleuse année 2014. Il est exactement 22h43, la séance du Conseil général est levée. Bonne fin de soirée !

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

Fabrice Thétaz

Laetitia Besse

# COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MONTHEY

## RAPPORT SUR LE BUDGET 2014

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux.

La Commission de gestion formée de Mesdames et Messieurs,  
Fracheboud Christian, Président  
Bernasconi Daniel  
Défago Sylvain  
Delacoste Lou-Janvier, suppléant  
Desponds Sandrine  
Orlando Michela  
Colombara Marc, Rapporteur

Vous remet, ci-après, son rapport sur le budget 2014.

### 1 PRÉAMBULE

La Commission s'est réunie à 6 reprises et a reçu Monsieur Stéphane Coppey, Président (Administration Générale, Finances & Promotion), Monsieur Gérald Gay-des-Combes, (Chef du Service Finances et Gestion) pour l'étude des investissements ainsi que Monsieur Fabrice Thétaz, (Président du Conseil Général) venu en observateur.

Plus de soixante questions et demandes de compléments ont été transmises par écrit aux services. D'autres ont été posées directement de vive voix.

Voici une liste, non exhaustive, des points les plus importants traités lors de ces séances, dont quelques-uns seront développés dans ce rapport: radar et police municipale, cotisations aux associations, aménagement du parc du Crochetan, home des Tilleuls, locaux de la police, foyer de jour, cantine du CO, piscine, parkings, énergie.

Satisfaite des réponses reçues et de la collaboration des services, la Commission remercie toutes les personnes concernées pour leur efficacité et leur promptitude.

### 2 DONNÉES DE BASE

La décision du Conseil Municipal de réduire la limite d'activation des investissements de CHF. 50'000.- à CHF. 10'000.- a permis de transférer une somme de CHF. 1'800'000.- du compte de fonctionnement au compte d'investissements, améliorant d'autant la marge d'autofinancement. Cette décision a été prise sur proposition de l'organe de contrôle et elle respecte la loi sur les communes.

Le budget 2014 tel que présenté par la municipalité dégage un déficit de CHF. 2'060'000.-, les investissements budgétisés se montent à CHF. 24'665'000.-, les amortissements à CHF. 12'962'000.- et la marge d'autofinancement à CHF. 10'902'000.-.

La marge d'autofinancement étant insuffisante pour couvrir la totalité des investissements projetés, un recours à l'emprunt sera nécessaire pour autant que tous les investissements soient réalisés.

Ce budget tient compte d'un coefficient d'impôt à 1.20 ainsi que du barème d'indexation à 160.

### **3 COMPTES DE FONCTIONNEMENT**

#### **Page 25, CYCLE D'ORIENTATION, 211.318.03 Prestations de tiers pour la cantine scolaire:**

*"Ce montant intègre, dans les grandes lignes, le projet de contrat de prestation avec le CRTO, en estimant le nombre de repas, dans la phase de lancement, à 50 repas/jour sur le tiers de l'année, dans la mesure où l'offre serait effective en août pour la rentrée scolaire 2014-2015.*

*Le montant prévu au budget correspond au montant qui serait facturé à la Commune par le CRTO. Il a été calculé de la manière suivante :*

- nombre de jours : 55 jours
- nombre de repas : 50 repas
- prix du repas : Frs 13.- (prix estimatif)
- total des repas : Frs 35'750.-
- divers et imprévu : Frs 5'000.-
- charge total : Frs 40'000.-

*Les nombres mentionnés ci-dessus ressortent de la situation en août 2013 lors de l'élaboration du budget, sur la base des estimations en notre possession. Ils doivent être affinés dès la signature du contrat de prestation et lors de la phase de lancement de l'offre de la prestation au printemps 2014.*

*Une partie du prix du repas sera facturée aux parents, pour un montant situé entre Frs 8.- et Frs 12.- par repas. Une recette globale de Frs 15'000.- est inscrite au budget au compte no 211.433.03 «Participation des parents pour la cantine scolaire». Il tient compte d'une marge d'erreur dans les estimations sur la fréquentation du restaurant scolaire ou d'une éventuelle facturation différée sur l'année civile suivante. La répartition définitive entre la part de la Commune et celle des parents n'a pas encore été arrêtée et devrait l'être dès le prix du repas définitivement connu."*

Préoccupée par le tarif des repas, la Commission invite la Municipalité à faire preuve d'une grande vigilance dans le cadre de la négociation du contrat de prestation et elle demande à être informée de l'issue de celle-ci.

#### **Page 48, HOME POUR PERSONNES AGEES, 578.432.05 Foyer de jour :**

Les explications détaillées de la Municipalité sur le foyer de jour laissent apparaître des charges de CHF. 152'000.- pour des produits de CHF. 207'000.-, soit un budget largement bénéficiaire de CHF. 55'000.- par an pour l'accueil de 5 personnes par jour.

La CoGest s'étonne d'un tel bénéfice de 26.6% des produits, qui plus est dans un secteur subventionné.

#### **Page 54, ENTREPRISES DE TRAFIC REGIONAL, 650.331.00 Amortissements du patrimoine administratif:**

La CoGest a demandé des nouvelles du dossier et a reçu pour réponse:

*" Le Tribunal administratif fédéral a rendu son arrêt en date du 23 octobre 2013. Le recours de la commune contre la décision de l'Office fédéral des Transports a été admis et cet office doit rendre une nouvelle décision de subventionnement.*

*Les discussions sont toujours en cours avec Syngenta pour formaliser le protocole d'accord nécessaire à la constitution de la société « Terminal de Monthey SA ». Dans ce cadre, chaque partenaire pourvoit à sa propre avance de fonds. Le protocole d'accord prévoit une augmentation du capital-actions de la société à 2'2 millions après réception d'une décision acceptable quant au montant des subventions fédérales. Cette nouvelle décision est attendue dans les 6 mois à venir. Ainsi, le montant de 1'040'000.- a été maintenu au budget 2014 et ne comprend plus aucune avance pour Syngenta."*

Compte tenu des chiffres présentés, la Commission demande à la Municipalité de préciser à quel pourcentage s'élèvera la part totale de la Commune de Monthey dans le capital de la société "Terminal de Monthey SA".

**Page 65, ANIMATIONS, DEVELOPPEMENT ET TOURISME, 830.365.02 Subside à ARTCOM :**

La Commission de Gestion a demandé un bilan détaillé de ce projet ainsi que des explications circonstanciées, notamment sur la situation actuelle: nombre de cartes, nombres de commerces qui participent. Ainsi que sur le détail des coûts, problèmes techniques et les objectifs à atteindre pour pérenniser le système.

N'ayant pas reçu de réponse, elle propose d'amender ce montant et de le porter à CHF. 0.-. Charge à la Municipalité de revenir, si elle le juge opportun, avec une demande de crédit complémentaire en cours d'année.

**Page 67, SERVICE DE L'ELECTRICITE, 860.318.01 Frais de procédures et honoraires:**

La CoGest a posé des questions en rapport avec le commentaire page 141:

*"Ce compte concerne effectivement les frais liés à la procédure arbitrale ouverte par la commune de Monthey contre SATOM SA pour la rupture de la fourniture d'énergie au 31 décembre 2008.*

*La procédure a été introduite au début de l'année 2009. Et, après cinq ans de procédure et à la suite de deux décisions partielles du Tribunal Arbitral, les parties ont trouvé un accord sur le montant du dommage. Celui-ci a été fixé à CHF 833'000.-, montant qui est dû par SATOM SA à la commune.*

*Cet accord a été approuvé par le conseil municipal, par décision du 2 septembre 2013. A la suite de cette transaction conventionnelle, qui tient compte de l'expertise ordonnée par le Tribunal, le Tribunal Arbitral a prononcé la sentence finale en date du 23 septembre 2013. Cette sentence a entériné la convention transactionnelle conclue par les parties le 29 août 2013."*

SATOM avait fait une offre à 10,5 ct/KWh en 2008. Cette offre a été refusée. En appliquant ce tarif jusqu'en décembre 2010, la Ville aurait évité une perte selon le décompte provisoire ci-dessous:

Le décompte provisoire se détaille comme suit :

Dédommagement obtenu :	833'000.-
- Frais de procédure engagés par la Ville:	-193'000.-
Solde	<u>640'000.-</u>
- achat d'énergie:	<u>-1'711'000.-</u>
Total à charge de la Commune:	-1'071'000.-

La Commission a pris connaissance que le Municipal en charge du dossier a reçu une rémunération pour le traitement de cette affaire, ceci en plus de son salaire de Municipal. Elle demande au Conseil municipal de renoncer à cette manière de procéder dans le futur.

#### **4 COMPTES D'INVESTISSEMENTS**

**Page 79, CORPS DE POLICE, 113.503.00 Achat de locaux "Police municipale", 113.610.00 Ventes parcelles 862-863 au lieu-dit "Venise" & commentaire page 111:**

La Cogest s'est questionnée sur le montant de l'investissement dont le détail, donné par la Municipalité, s'articule comme suit:

a) <i>Crédits d'engagement et de paiement</i>	
<i>Crédit d'engagement total</i>	CHF 5'200'000.--
<i>A déduire : bénéfice (emploi) sur vente de 1'788 m<sup>2</sup></i>	CHF 2'050'000.--
<i>Différence = crédits de paiement 2014-2015</i>	CHF 3'150'000.--
<i>dont CHF 100'000.-- pour 2014 et CHF 3'050'000.-- pour 2015.</i>	
b) <i>Calcul du bénéfice sur la vente de 1'788 m<sup>2</sup></i>	
<i>Vente de 1788 m<sup>2</sup> à CHF 1'500.-- =</i>	CHF 2'682'000.--
<i>A déduire : valeur des 1788 m<sup>2</sup> au bilan au 31.12.12</i>	CHF 632'000.--
<i>Différence = bénéfice sur vente</i>	CHF 2'050'000.--
c) <i>Calcul du crédit de paiement 2014</i>	
<i>Investissement brut prévu en 2014</i>	CHF 2'150'000.--
<i>A déduire : utilisation du bénéfice sur la vente</i>	CHF 2'050'000.--
<i>Différence = crédit de paiement net 2014</i>	CHF 100'000.--

Bien que cet investissement ne comprenne pas le coût d'aménagement des locaux, ni celui du déménagement, après explications de Monsieur le Président Coppey, la Cogest, est convaincue du bien-fondé de ce projet.

Elle a pris bonne note que la participation de Collombey-Muraz aux charges liées à cette nouvelle construction sera réévaluée en temps opportun.

#### **Page 79, CORPS DE POLICE, 113.506.01 Système de contrôle, radar:**

Alertée par des Commissaires de la Commission Sécurité, la Commission a appris que le système radar dont il est prévu de faire l'acquisition n'est pas utilisable de nuit et par temps de pluie.

La CoGest, tient à rappeler ici que la suppression du budget de CHF. 80'000.- pour l'acquisition d'un radar par le Conseil Général lors de la séance du 10 décembre 2013 s'est faite dans le cadre d'un refus groupé à cause d'un manque de transparence dans le détail des sommes demandées et non pas en raison du prix d'acquisition de ce radar.

La Commission propose de supprimer ce montant. Elle demande à la Municipalité de revenir, en cours d'année, avec une demande de budget complémentaire circonstanciée. La solution proposée devra permettre de faire face aux problèmes de sécurité rencontrés, s'agissant notamment des rodéos nocturnes.

#### **Page 79, CORPS DE POLICE, 113.506.04 Caméras de vidéo- surveillance:**

La Commission regrette que notre Ville ne dispose toujours pas, à ce jour, de législation régissant ce type d'installations. Cependant elle accepte, dans sa majorité, ce montant au motif qu'un règlement sera en principe proposé en 2014.

#### **Page 84, AUTRES TACHES SPORTIVES, 349.509.02 Assainissement de la piscine découverte, étude:**

La Commission s'est interrogée sur l'utilisation de crédits d'études pour un total de CHF. 530'000.-- (150'000.- en 2013 et 380'000 en 2014) et elle a reçu pour réponse:

*"Le projet d'assainissement de la piscine de Monthey a été initié voilà quelques années dans des conditions relativement difficiles. Un mandat d'étude avait été confié à Jenzer & Partner, bureau spécialisé dans la construction de piscines publiques. Compte tenu de cette situation et du contexte financier actuel, le Comité de l'Association de la piscine a décidé, en ce début de législature, d'élaborer un projet à réaliser par étapes. Il propose de traiter ce projet selon les priorités et principes de sécurité des personnes, sécurité d'exploitation et garantie de financement. Pour garantir un développement de projet cohérent, il a semblé opportun de définir un cadre financier planifié et intégrable au programme d'investissement communal.*

*Afin de répondre aux exigences mentionnées ci-dessus, il est proposé un processus de décision en 2 étapes:*

*1) Avant-projet:*

*Dans cette première phase il s'agit de définir la solution optimale d'un point de vue de la conception, de la planification et de la rentabilité. Le montant de l'investissement global, réparti sur plusieurs années, sera chiffré dans une fourchette de +/-15% et sera soumis au Conseil municipal pour approbation. Un montant de 150 kCHF est inscrit au budget 2013 pour cette phase et à ce jour 40 kCHF ont déjà été engagés pour les études préliminaires (étude de variantes, plans, rapport d'état, etc.). Le délai pour présenter le résultat de cette étude est arrêté au premier trimestre 2014.*

*2) Etude de détail*

*La version retenue par le Conseil municipal fera ensuite l'objet d'une étude de détail qui sera initiée dès le premier trimestre 2014. Elle permettra de définir avec précision le montant de l'investissement total et le détail de la planification. Le montant nécessaire pour cette phase est de 380 kCHF (selon calcul des prestations basées sur les normes SIA) et figure au budget 2014. Le résultat de cette étude sera soumis au Conseil municipal fin 2014 sous la forme d'un cahier de projet avec devis général selon le code des frais de construction. Les crédits d'investissements figureront dans les budgets 2015 et suivants.*

*L'organisation et le processus ont été soumis et approuvés par le Service Aménagement, Bâtiment & Urbanisme qui gardera la haute surveillance du projet. La collaboration se poursuit avec Jenzer & Partner comme mandataire principal, les mandats annexes (génie civil, électricité, etc.) sont confiés à des bureaux locaux."*

Pour le moment, il n'y a pas eu de dépenses de la part de la Ville pour les pré-études faites par l'association de la piscine et le montant estimé du projet est de l'ordre de 15 millions de francs.

Les montants demandés paraissent conformes aux normes SIA.

Compte tenu de la vétusté et de l'exiguïté de la piscine du Reposieux, la Commission s'interroge sur l'opportunité d'élargir la réflexion dans le sens d'une exploitation annuelle de la nouvelle piscine.

**Page 88, HOME POUR PERSONNES AGEES, 574.509.01 Construction et rénovation, études:**

Interrogée sur l'avancement détaillé du projet, la Municipalité à répondu:

*"Le cahier des charges des locaux est terminé depuis fort longtemps et le bureau mandaté pour la préparation du concours est également prêt pour cette étape.*

*Toutefois, compte tenu de l'impossibilité, pour la commune, de financer les investissements prévus, d'autres solutions ont été cherchées, notamment auprès d'investisseurs privés. Compte tenu des rendements élevés demandés par ceux-ci, cette solution ne peut être envisagée, pour la totalité du financement.*

*Ainsi, le Conseil municipal s'est déclaré favorable, lors de sa séance du 14 octobre 2013, sur le principe de constituer une entité juridique privée du Home « Les Tilleuls ».*

*Cette entité pourrait rester propriété de la commune, de sorte que cette dernière assume la responsabilité de la construction et de l'agrandissement des bâtiments.*

*Le Conseil municipal s'est également déclaré d'accord sur le principe de doter cette entité juridique des terrains communaux et des bâtiments actuels du Home « Les Tilleuls ».*

*Ces décisions nous permettent de poursuivre activement nos démarches en vue de la réalisation du projet, notamment en ce qui concerne son financement par le biais d'emprunts auprès d'établissements bancaires."*

La Commission ne comprend pas en quoi la création d'une entité juridique indépendante de la Commune, mais dont cette dernière resterait propriétaire, résoudrait le problème de financement et permettrait d'accélérer le processus de rénovation. Elle invite la Municipalité à développer ses arguments en Plénum.

**Page 89, RESEAU DES ROUTES COMMUNALES, 620.501.27 Avenue de l'Europe, 2ème tronçon et 620.509.09 Place centrale, étude pour sa traversée**

**Page 90, PARKINGS, 621.501.02 Parking Magnin,**

Inquiète de la sécurité des enfants, la Commission a posé des questions sur les aménagements de l'avenue de l'Europe et de la zone de dépose et a reçu pour réponse:

*"Pour le tronçon entre la rue du Monthéolo et l'Avenue de la Gare, l'aménagement routier est le même que sur le premier tronçon, soit une chaussée de 6m10 comportant de chaque côté un espace pour la mobilité douce pour les piétons et les vélos. Conformément au souhait du Conseil général, une place de dépose provisoire est prévue devant le Collège de l'Europe."*

Au sujet de la traversée de la place Centrale:

*"Cette étude, dans la continuité des plans directeurs susmentionnés, est destinée à examiner les meilleures opportunités de gestion du trafic sur la place centrale. Il peut donc s'agir d'un report pur et simple du trafic ou alors d'un aménagement modérateur conforme aux directives cantonales, étant entendu que l'idée d'un passage sous la place sera, elle aussi, examinée."*

Parking Magnin:

*"Il est prévu de poser un enrobé sur la place Magnin afin de créer une place utile, notamment pour le stationnement ou la dépose des enfants des écoles. Cette affectation est provisoire et pourra évoluer dans le cadre de l'étude du plan de quartier de la place de la Gare. Cette position a été défendue auprès du canton qui l'a acceptée et qui l'intégrera dans sa décision au sujet de l'aménagement de l'avenue de l'Europe. Le détail de la gestion du parking, soit le stationnement, la création de zones réservées à certains usagers et d'une place de dépose est de la compétence de la police municipale et donc transmise à cette dernière, conformément aux attributions des tâches définies par le Conseil municipal."*

Aux vues des réponses ci-dessus, elle constate qu'aucune solution définitive ne paraît avoir été arrêtée. Si la circulation sur la place centrale devrait être ralentie, l'axe Europe deviendrait clairement une route de transit. Elle demande des explications complémentaires.

**Page 90, PARKINGS, 621.506.02 Parkings Cotterg/Château-Vieux, gestion des accès:**

La Commission s'est interrogée sur l'opportunité de procéder à cet investissement avant que ne soient connus les résultats de l'étude "parcage en zone urbaine" dont il est question ci-dessous. Elle est arrivée à la conclusion qu'il ne serait pas rationnel de reporter cet investissement.

**Page 90, PARKINGS, 621.509.00 Parcage en zone urbaine, étude et 621.509.01 Etude de faisabilité et avant-projets**

La Commission a demandé si l'on ne pourrait pas passer directement à l'étude de faisabilité en se fondant sur les conclusions des plans directeurs récemment adoptés. Question à laquelle la Municipalité a répondu:

*Les plans directeurs sont des outils de planification, ils ne sont pas assez détaillés pour servir de base à l'élaboration d'une politique de parcage.*

*L'étude de faisabilité concerne principalement les possibilités d'extension des infrastructures existantes comme le Cotterg ou le Château-Vieux.*

## **5 CONCLUSIONS :**

Les membres de la Commission de gestion :

- acceptent le présent rapport à l'unanimité.
- invitent le Conseil Général, à accepter le budget tel que présenté, avec les amendements proposés, à l'unanimité.
- se prononcent sur le maintien du coefficient d'impôts à 1.20 ainsi que du taux d'indexation à 160, à l'unanimité.

Monthey, le 27 novembre 2013

Christian Fracheboud  
Président

Marc Colombara  
Rapporteur

## ***Rapport de la Commission Edilité et Urbanisme du Conseil Général de Monthey***

### **Modification partielle du Plan d'affectation des zones et du règlement Communal des constructions et des zones, au lieu dit « Pitta Paccot-Biolleys- Champ-Bernard -Eterpis »**

### **Modification partielle du plan d'aménagement détaillé « FAMSA SA » - Cahier des charges PAD numéro 9 – article 103 RCCZ.**

#### **1. Introduction :**

La Commission Edilité & Urbanisme s'est réunie les 13 et 21 novembre afin d'analyser le dossier proposé.

A ces dates, nous avons notamment eu le plaisir de rencontrer le directeur l'entreprise FAMSA SA, Monsieur Luis Ricardo accompagné de Madame Vérena Gex (responsable administrative), le municipal en charge du dicastère, M. Daniel Moulin, ainsi que sa cheffe de service, Mme Emilie Chaperon. Nous les remercions pour leur disponibilité et les explications fournies.

Etaient présents pour délibération finale : Fabris Gabriel, Président, Alonso Alphonse, Vice-président, Raboud Damien, Rapporteur, Puipe David, Pencherek Jeff, Oberholzer Joseph-Marie, Woeffray Johann.

#### **2. Préambule :**

Précisons tout d'abord que nous parlons des secteurs suivants : llettes, Champ-Bernard, Freneys. Nous avons l'honneur de vous présenter le fruit de nos discussions concernant une modification partielle du plan d'aménagement local et du règlement communal des constructions et des zones, assortie d'une modification partielle du plan d'aménagement détaillé « FAMSA SA ».

#### **3. Modification partielle RCCZ / PAL et PAD :**

La Commission a pris acte des modifications qui seront apportées sur le secteur des llettes, Champ-Bernard. Nous relevons les points suivants :

- a. Selon la loi fédérale sur la protection de l'environnement (Art. 31 Planification de la gestion des déchets), les cantons planifient la gestion de leurs déchets. Ils définissent notamment leurs besoins en installations d'élimination, évitent les surcapacités et fixent leurs emplacements d'où les contacts pris avec l'entreprise « FAMSA SA ». Les cantons régulent leurs déchets et de plus, il existe plusieurs décharges du même type en Suisse.
- b. La nouvelle décharge se situe hors de la zone de protection des eaux, la zone S de protection des eaux souterraines la plus proche se trouve à plus de 750 m. (captage Fontany au moulin Daviaz).
- c. Les déchets admis en DCMI (Déchet admis en décharge Contrôlée pour Matériaux Inertes) sont les suivants :

Matériaux inertes :     - 95% poids de composés minéraux.  
                              - limitation en métaux lourds et polluants organiques.  
                              - tests de lixiviation.  
                              - matière dissoute.

Déchets de chantier : - non mélangés avec des déchets spéciaux.

- 95% poids de pierre ou matière minérale telle que béton, tuiles, fibrociment, verre, gravats ou déblais de routes.
- résidus de métaux, matières plastiques, papier, bois et textiles ont été retirés au préalable.

d. Liste négative (déchets refusés)

- Appareils électriques et électroniques
- Balayures de routes minérales avec une teneur en matières organiques supérieure à 5% poids
- Cadavres d'animaux et déchets d'abattoirs
- Déchets à base d'amiante faiblement agglomérée : flocage, calorifugeage, faux-plafonds
- Déchets d'hôpitaux
- Déchets de chantier non triés
- Déchets incinérables (tapis, moquette, carton, bois, plastiques, etc.)
- Déchets liquides de toutes sortes (boues de papeterie, de STEP, résidus de séparateurs, etc.)
- Déchets ménagers y compris les encombrants
- Déchets organiques biodégradables (déchets de cuisine, jardin, mauvaises herbes, feuilles, branches, foin, paille, fumier, résidus de récoltes, sciures, etc.)
- Déchets spéciaux (batteries, piles, etc.) et déchets spéciaux mélangés aux inertes
- Décombres incendiés et bois carbonisé
- Epaves de véhicules, parties de véhicules
- Huiles, graisses
- Matériaux bitumeux de démolition des routes avec une teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) du liant supérieur à 5'000 mg/kg.
- Métaux
- Pneus
- Résidus de sacs de routes, du dessablage et du dégrillage de STEP
- Scories d'incinération et cendres
- Textiles

A savoir que sur cette décharge nous n'aurons pas d'amiante. Le Conseil Municipal, en séance du 28 octobre 2013, l'ayant ajouté dans le cahier des charges PAD n°9 sous l'article 3, caractéristiques du lieu comme suit :

« Le stockage d'amiante / de matériaux amiantés n'est pas autorisé selon les accords ratifiés entre l'entreprise FAMSA SA et la municipalité. L'exploitant de la décharge instaurera dans son processus de réception des déchets l'obligation, soit d'une déclaration de l'entreprise de démolition certifiant l'absence d'amiante dans les matériaux à mettre en décharge, soit le dépôt d'un certificat de désamiantage des matériaux de démolition et/ou le diagnostic (Amiante) établi avant la démolition de toutes constructions réalisées avant 1991 ».

e. L'entreprise FAMSA SA trie les déchets amenés sur le secteur des Illettes, contrôle chaque chargement et si l'un ne convient pas aux normes d'entreposage, elle le refusera.

- f. Concernant le transport par camion des matériaux, cela représente 24 passages par jour, soit 12 camions (aller-retour), plus 1 camion pour les déchets divers non toxiques. Ce trafic se fait en général entre 07h00 et 18h00 alors que selon la loi, ces trajets pourraient s'effectuer entre 06h00 et 22h00. En plus des transports « routes », ajoutons qu'une partie des déchets sera remontée par le tapis-roulant Illettes - Champ-Bernard qui possède une capacité très importante.

Les chauffeurs de camion ont reçu une lettre leurs demandant d'être prudents sur ce secteur, voici quelques lignes de ce qu'ils ont reçu :

« Afin d'arriver à destination à notre carrière de Choëx, vous traversez d'abord la Ville de Monthey, vous empruntez ensuite la route de Choëx, puis vous terminez par la route de la Fin.

Comme vous avez pu le constater, ces différents tronçons sont fortement habités. En effet, de nombreux piétons, vélos et autre véhicules empruntent également ces routes.

Même si vous ne vous rendez pas compte lorsque vous êtes au volant, vos camions sont impressionnants, surtout en mouvement.

Pour ces raisons, nous faisons appel à votre bon sens afin de solliciter votre attention, particulièrement sur la route de Choëx, ainsi que sur la Route de la Fin. Respectez une distance raisonnable de 1.5 mètres entre votre véhicule et les piétons (surtout les enfants), ou encore les vélos. De plus, nous vous prions de ralentir suffisamment afin de ne pas effrayer les différents usagers de la route, et ainsi passer inaperçu. »

- g. Il faut préciser que la Commune a ordonné aux camions d'éviter l'agglomération en empruntant la sortie / entrée d'autoroute de Bex.
- h. Le site où se trouvera la décharge sera clôturé, fermé au public, et sous surveillance afin d'éviter les dépôts sauvages.
- i. Outre les contrôles inopinés de l'entreprise FAMSA SA, il est à noter que des organes officiels (Canton et Confédération) viendront effectuer des contrôles inopinés de la décharge. FAMSA SA transmet ses résultats au canton et à la commune de Monthey.
- j. Les travaux de remblaiement prendront environ 50 ans.

#### **4. Conclusion**

En conclusion, la commission « Edilité et Urbanisme » remercie tous les intervenants pour la clarté de leurs propos et leur disponibilité. Aux questions posées, elle a reçu toutes les réponses, celles-ci étant rassurantes, claires, nettes et précises. La commission estime donc, à l'unanimité de ses membres, que le projet ne souffre d'aucune irrégularité et qu'il mérite d'être soutenu par le plénum.

Le Président  
Gabriel Fabris

Le Rapporteur  
Damien Raboud